

DÉVELOPPEMENT

Bulletin d'information
sur le développement social
Volume 3, numéro 2 • AVRIL 2002

SOCIAL

NUMÉRO SPÉCIAL

Lutte contre la pauvreté



avec

**Mme Linda Goupil,
Ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance**



**du Conseil de la
santé et du bien-être**

Également dans ce numéro

Une rencontre avec Mme Vivian Labrie

Lutte contre la pauvreté : le modèle suédois

Une lettre ouverte du Conseil de la Famille et de l'Enfance

Des projets, des actions...

Le Centre populaire de Roberval

Développement social : nouvelle formule... mêmes préoccupations!

Le Bulletin Développement social fait peau neuve! Après trois ans d'existence, il devenait nécessaire de revoir la formule du Bulletin. Sur la base des suggestions reçues, des changements ont été apportés en vue d'améliorer la présentation du bulletin et d'en faciliter la lecture. Développement social se présente donc à ses lecteurs avec une nouvelle grille graphique, une présentation plus aérée et des éléments visuels plus nombreux. Mais les contenus resteront essentiellement les mêmes, orientés vers les enjeux de développement social, vers les actions concrètes menées dans les localités.

De nouveaux partenaires !

Le Bulletin est une initiative du Conseil de la santé et du bien-être. À l'origine les objectifs du bulletin étaient de supporter les acteurs impliqués dans les démarches de concertation locales et régionales en développement social, de rendre compte des actions menées dans les milieux et de favoriser la réflexion sur divers enjeux de développement social.

Aujourd'hui, compte tenu des efforts déployés dans l'ensemble des régions du Québec en matière de développement social, il convient de réaffirmer l'importance et la pertinence de ces objectifs, et, conséquemment, de poursuivre nos efforts pour que le bulletin continue d'être à la fois un moyen de communication accessible à l'ensemble des acteurs intéressés et un outil utile pour permettre la réflexion sur des enjeux importants. Ces préoccupations sont au cœur même du bulletin qui disposera dorénavant de l'appui de plusieurs organismes importants.

D'autres changements prochainement...

Des représentants et représentantes de ces partenaires se réuniront prochainement pour échanger sur le bulletin, ses objectifs et sur les moyens à prendre pour l'améliorer. D'autres changements pourraient donc apparaître dès le prochain numéro, soit en juin prochain.

Les organismes qui supporteront le Bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL :

- Le Ministère de la Santé et des Services sociaux,
- le Ministère de la Famille et de l'Enfance,
- le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
- le Conseil de la famille et de l'enfance,
- le Conseil du statut de la femme,
- l'Institut national de santé publique du Québec,
- l'Association des régions du Québec,
- la Fédération québécoise des municipalités,
- l'Association des CLSC et CHSLD du Québec,
- l'Association des CLD du Québec,
- la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. ■■■

Le mot de la rédaction 2

par Michel Morel, rédacteur en chef

Le Point de vue 3

Lutte à la pauvreté :

agir tout de suite et sur le long terme

par Hélène Morais,
Présidente du Conseil de la santé et du bien-être

Entrevue 7

Entrevue avec Mme Linda Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance

par Michel Morel

Dossier 13

Synthèse des consultations régionales tenues par les CRD

par Sylvie Côté

Dossier 17

Lutte contre la pauvreté : le modèle suédois

par Marie-France Raynault

Des projets, des actions... 20

Le Centre populaire de Roberval

par Michel Morel

C'est vous qui le dites! 24

Rencontre avec Vivian Labrie

par Réal Boisvert

C'est vous qui le dites! 27

Attaquer la pauvreté sur tous ses fronts

Lettre ouverte de Nicole Boily,
présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Nouvelles brèves 29

LE MOT DE LA RÉDACTION

DÉVELOPPEMENT SOCIAL



Michel Morel

POURQUOI UN NUMÉRO SPÉCIAL SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ?

Lutte contre la pauvreté pour les uns, réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté pour les acteurs du réseau de la santé, pauvreté zéro ou élimination de la pauvreté pour d'autres, cet enjeu de la pauvreté, déjà présent dans les débats publics depuis plusieurs années, devrait se retrouver à nouveau sous les feux de la rampe ce printemps,

avec l'annonce par le gouvernement québécois d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Des textes pour soutenir la réflexion

Dans le but d'alimenter la réflexion de ses lecteurs, DÉVELOPPEMENT SOCIAL présente ce numéro spécial. Plusieurs dossiers le constituent. En premier lieu, à titre de Point de vue, le bulletin présente le mémoire *Lutte à la pauvreté : agir tout de suite et sur le long terme* que le Conseil de la santé et du bien-être adressait aux ministres Jean Rochon et Nicole Léger en décembre dernier.

Nous vous présentons ensuite une entrevue avec Mme Linda Goupil, récemment nommée ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dorénavant responsable de l'élaboration de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Pour sa part, Mme Sylvie Côté¹ signe un texte qui vient présenter les grandes lignes des préoccupations exprimées par les CRD du Québec lors des consultations régionales. Un dossier, préparé par Mme Marie-France Raynault² présente aux lecteurs le modèle suédois en matière de lutte contre la pauvreté. Quatre autres textes viennent compléter ce dossier spécial. Le premier s'inscrit dans le cadre d'une chronique intitulée *Des projets, des actions* qui paraîtra dorénavant dans chacun des numéros. Cette première chronique porte sur le Centre populaire de Roberval. Un numéro spécial sur la lutte contre la pauvreté ne saurait être complet sans la contribution de Mme Vivian Labrie du Collectif pour l'élimination de la pauvreté, à qui nous avons demandé de nous faire connaître sa lecture de la situation actuelle du dossier de la lutte contre la pauvreté. De son côté, Mme Nicole Boily, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, signe une lettre ouverte intitulée *Attaquer la pauvreté sur tous ses fronts*. Finalement, un bref texte relate les propos tenus par M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, lors du récent dîner-conférence de Centraide Québec.

Bonne lecture. ■■■

¹ Mme Sylvie Côté est adjointe aux communications à l'Association des régions du Québec.

² Mme Marie-France Raynault, médecin-conseil à la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, est directrice de l'Observatoire montréalais des inégalités sociales de la santé.

Éditeur :

Conseil de la santé et du bien-être
880 Chemin Ste-Foy, r.c.
Québec, Qué. G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040 Télécopieur : (418) 644-0654
Courrier électronique : csbe@msss.gouv.qc.ca
Internet : www.msss.gouv.qc.ca/csbe

Comité directeur :

Michel Morel, rédacteur en chef
Institut national de santé publique du Québec

Réal Boisvert
Régie régionale de la santé et des services sociaux
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Lorraine Carrier
Association des régions du Québec

Lionel Robert,
Conseil de la santé et du bien-être

Denis St-Amand
Association des CLSC et CHSLD du Québec

Louise Therrien
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Conception et impression :

ACOR

Politique éditoriale

Les objectifs du bulletin sont de rendre compte de ce qui se passe au niveau des communautés et des régions en matière de développement social, de poursuivre la promotion du développement social ainsi que la sensibilisation des différents acteurs locaux, régionaux et nationaux, par la diffusion de textes présentant des réflexions sur des enjeux de développement social.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL vise à rejoindre l'ensemble des organisations locales, régionales et nationales concernées et impliquées dans le développement social. Le bulletin est également acheminé aux députés, aux ministères et aux organismes publics. Les personnes et les organisations désireuses de recevoir le bulletin doivent prendre contact avec l'éditeur du bulletin, le Conseil de la santé et du bien-être.

Conformément aux objectifs définis, les articles publiés dans le bulletin doivent s'inscrire dans une perspective d'information des lecteurs et lectrices et de promotion de la préoccupation du développement social. L'expression d'opinions et de points de vue spécifiques se fait sous la rubrique « *Point de vue* ». Les textes publiés sous cette rubrique sont la responsabilité de leur signataire et n'engagent aucunement les autres partenaires du bulletin.

Les textes publiés dans le bulletin peuvent être reproduits, à condition d'en citer la source.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL souhaite recevoir les opinions et commentaires de ses lecteurs et lectrices. La rubrique *C'est vous qui le dites!* est destinée à permettre l'expression de ces opinions et commentaires. Les textes soumis devront cependant être concis, c'est-à-dire ne pas dépasser 500 mots.

Vous pouvez nous acheminer vos commentaires et suggestions en rejoignant le rédacteur en chef : Michel Morel,
téléphone : 514 528-2400 poste 3532,
Courrier électronique : michel_morel@msss.gouv.qc.ca

Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada • ISSN 1488-6499

LUTTE À LA PAUVRETÉ :

agir tout de suite et sur le long terme

Pour ce numéro spécial sur la lutte contre la pauvreté, DÉVELOPPEMENT SOCIAL reproduit ici exceptionnellement, à titre de Point de vue, le Mémoire «*Lutte à la pauvreté : agir tout de suite et sur le long terme*» que le Conseil de la santé et du bien-être adressait, en décembre dernier, à M. Jean Rochon, alors ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale et à Madame Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La conception de la pauvreté et le sens de l'action

Le document gouvernemental intitulé *Ne laisser personne de côté! Orientations et perspectives d'action en matière de lutte à la pauvreté* précise que « la pauvreté, c'est non seulement la pauvreté monétaire et économique, c'est aussi, comme le souligne le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la pauvreté au regard du développement humain, c'est-à-dire en tant que "privation de possibilités de choix et d'occasions qui permettraient aux individus de mener une vie décente" ».

Le Conseil partage en grande partie cette conception de la pauvreté. La pauvreté c'est non seulement une question de ressources matérielles et financières, c'est une question de marginalisation et d'exclusion sociale. La pauvreté est associée à un manque

► (...) le plan de lutte à la pauvreté du gouvernement doit prévoir des mesures de court terme, qui soient structurantes (...)

de soutien social, de liens d'entraide et de solidarité, à l'incapacité de surmonter les préjugés et le sentiment d'infériorité. La pauvreté est associée à un ensemble de barrières sociales qui limitent l'accès à l'apprentissage, à l'information, à l'actualisation des compétences des personnes. La pauvreté réfère à un ensemble complexe d'interactions sociales et de processus sociaux, dont certains sont à la source de cette marginalisation.

À court terme, le gouvernement doit donner le signal qu'il s'occupe de façon efficace des personnes dont la dignité est atteinte par leur incapacité à se situer dans le courant de la vie en société. Par ailleurs, pour sortir de la pauvreté, de façon durable, les personnes doivent pouvoir participer à la vie en société. Cette fin sera atteinte si on s'investit à modifier des processus sociaux, ceux qui sont à la source de cette marginalisation, ceux qui vont permettre une plus grande mobilisation de la société civile et des collectivités pour assumer leur part de responsabilité dans la solution de ce problème social,

ceux qui vont conduire à une plus grande adaptation et harmonisation des politiques sectorielles, et ceux qui vont offrir des occasions de participation sociale aux personnes. Vécue par des individus, la pauvreté exige, pour son dépassement, que des rapports sociaux soient changés pour que les personnes en situation de pauvreté participent de plein droit à la vie sociale.

Trois messages, trois convictions

Dans cet esprit, trois messages résument la pensée du Conseil de la santé et du bien-être à l'égard du document gouvernemental : le plan de lutte à la pauvreté du gouvernement doit prévoir des mesures de court terme, qui soient structurantes; le projet de mobilisation de la société civile pour lutter contre la pauvreté doit prendre en compte et appuyer les actions des localités et des régions; le plan de lutte à la pauvreté doit être partie prenante d'une stratégie globale de développement social. À la source de ces messages, on trouve des convictions profondes que partage le Conseil.



Hélène Morais,
présidente du Conseil
de la santé et du bien-être

La première conviction : trop souvent, en matière de lutte à la pauvreté, on pense à des mesures conjoncturelles, qui ne viennent en rien changer les facteurs qui sont à la source de la pauvreté ou contribuent à la perpétuer. La volonté gouvernementale de se doter d'un

plan de lutte à la pauvreté et d'inscrire cette priorité dans le temps mérite d'être soulignée. Des gestes immédiats, à effets positifs tangibles, qui inscrivent une perspective de changement à long terme, viendraient fournir la preuve que cette volonté peut perdurer.

Deuxième conviction : la valeur de solidarité, toujours active dans la société québécoise, a permis que se développe un État social fort, par lequel s'est exprimée cette solidarité, et qui a donné lieu à la mise en place de nos systèmes de protection sociale. Aujourd'hui, à la faveur de la transformation de l'État providence, et compte tenu du repli individualiste que favorisent des valeurs néo-libérales ou des réflexes d'insécurité aux sources multiples, on peut s'interroger sur la place de la valeur de solidarité dans notre société. Au delà de l'élan de générosité qui peut s'exprimer à l'occasion de certaines crises sociales ou à un moment ou l'autre de la vie sociale, manifestations dont on ne peut nier le caractère significatif, cette valeur trouve aussi une expression plus fréquente et plus stable dans la vie communautaire. Comme cela a été noté dans le document gouvernemental, les forums locaux et régionaux de développement social constituent un temps fort de l'expression de cette solidarité. Un tel dynamisme formule un appel à l'État pour qu'il assume différemment son rôle de catalyseur de la solidarité sociale, et qu'il exerce sa responsabilité de convoquer la société civile à s'impliquer dans la lutte à la pauvreté.

Troisième conviction, comme on vient de le mentionner, l'émergence d'un mouvement de mobilisation autour d'enjeux de développement social, à laquelle le Conseil de la santé et du bien-être a été fortement associé, constitue un atout sur lequel le gouvernement devrait capitaliser pour assurer une vitalité de long terme à son projet de lutte à la pauvreté. Deux raisons, entre autres, motivent cette conviction. D'une part, l'approche de développement social, dans les communautés, comprend déjà des projets de lutte à la pauvreté : aussi bien profiter de cette énergie existante et s'y associer. D'autre part, une approche de développement social implique la mise en œuvre de processus sociaux qui viennent solidifier les bases d'une lutte à la pauvreté et assurer l'atteinte d'autres résultats de développement social.

Premier message : à court terme, des actions structurantes

Ce qui importe ici, pour le Conseil, c'est moins de proposer de façon spécifique un ensemble d'actions structurantes de lutte à la pauvreté, pour le court terme, que de marquer l'importance que le gouvernement se dote de telles mesures, afin de donner du poids à ses intentions, et, surtout, afin de soulager de façon importante les personnes aux prises avec la pauvreté. D'autres que nous, notamment le Collectif pour une loi d'élimination de la pauvreté, pourront mieux guider la décision gouvernementale en cette matière.

Cela dit, le Conseil se permet de suggérer certaines de ces mesures, qui pourraient avoir un effet structurant pour améliorer le revenu et les conditions de vie des plus pauvres : l'établissement d'un barème plancher, et inaliénable, de sécurité du revenu couvrant les besoins essentiels des individus et des familles; la hausse et l'indexa-

► (...) le projet de mobilisation de la société civile pour lutter contre la pauvreté doit prendre en compte et appuyer les actions des localités et des régions (...)

tion annuelle des prestations d'aide sociale; l'accès à des logements sociaux; l'accès sur une base volontaire et non discriminatoire aux mesures d'insertion en emploi; le maintien et l'élargissement de la gratuité des médicaments et le maintien de la gratuité et de l'accessibilité des services de santé et des services sociaux. Le dernier budget gouvernemental répond très favorablement à certaines de ces dimensions (accroissement majeur des logements sociaux, indexation des prestations de sécurité du revenu, programmes d'insertion pour les 16-18 ans). Des mesures gouvernementales pour soutenir le développement économique ont aussi intérêt à être suivies de près quant à leurs effets pour réduire les inégalités sociales et économiques.

Dans cette perspective de court terme, le gouvernement pourrait fixer un objectif de résultats, par exemple, celui de réduire dans une période donnée les écarts entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre de la population. Le gouvernement pourrait produire, à intervalles réguliers, un état de situation sur l'évolution de la pauvreté et des effets de ses interventions en la matière.

Deuxième message : mobiliser la société civile et mieux soutenir les collectivités

Le document gouvernemental affirme que « l'État doit créer un environnement favorable à la mobilisation envers les plus pauvres et doit associer les entreprises privées, les entreprises d'économie sociale, les syndicats, les organismes communautaires et les citoyennes et citoyens » (p.24). Aux yeux



du Conseil, une telle intention doit se matérialiser en prenant appui sur la dynamique instaurée par le Forum sur le développement social.

Au fil des ans, en même temps que l'État a continué à penser et à gérer ses politiques sociales dans un cadre national, il a aussi développé une approche territoriale. D'un côté, plusieurs réformes de l'État sont venues quadriller le territoire, et offrir un cadre d'action pour les dynamismes locaux et régionaux; de l'autre, ces dynamismes ont pris de plus en plus d'importance et réclament de la part de l'État plus de pouvoir et plus de soutien. Il existe une importante demande sociale de la part des collectivités pour une plus grande décentralisation et pour un soutien adéquat de la part de l'État en vue de favoriser l'appropriation par les communautés de leur développement. Le développement social d'aujourd'hui et de demain ne peut être pensé en dehors de l'action des communautés, mieux soutenues par l'État. C'est ce qui ressort fortement d'une recherche réalisée sur la conception du développement social par les acteurs, et au financement de laquelle le Conseil et plusieurs partenaires gouvernementaux ont contribué, dont le ministère de la Solidarité sociale¹.

La gestion de l'interface entre l'État et la société civile constitue un enjeu central du développement social, et ne peut être laissée à la seule responsabilité sectorielle de chacun des ministères. Si le gouvernement souhaite répondre à la demande sociale à cet égard et capitaliser sur elle, il doit se donner les moyens de développer une perspective d'ensemble et une gestion

► (...) le plan de lutte à la pauvreté doit être partie prenante d'une stratégie globale de développement social.

d'ensemble. Il y a tout avantage pour le gouvernement à se situer en synergie avec cette demande, plutôt que d'y réagir à la pièce.

À cet égard, nous pensons qu'un examen approfondi devrait être fait au sujet des différentes instances locales et régionales que le gouvernement a instituées et réformées au cours des années. Cet examen, fait de manière transversale, devrait conduire à l'identification des conditions qui permettraient une meilleure appropriation par les communautés de leur développement. C'est bien que, dans les communautés, on retrouve les CLSC, CLD, CLÉ, et que de nouvelles municipalités existent. Cependant, est-ce que l'étude de projets concrets, dans leurs rapports avec ces instances locales, ne permettrait pas de mieux cerner le soutien gouvernemental souhaitable à fournir aux communautés ? De cette étude, il résulterait possiblement des recommandations concrètes en matière de décentralisation, de responsabilités partagées entre les institutions, de marge de manœuvre accrue, d'enveloppes réservées pour la concertation, de fonds de démarrage pour des initiatives.

Troisième message : situer le plan de lutte à la pauvreté à l'intérieur d'une stratégie de développement social

Dès le début du document, cette intention est affirmée : « Cette approche (globale de lutte à la pauvreté) s'inscrit dans une stratégie québécoise qui intégrera les multiples dimensions du développement social » (p.11). Une telle affirmation est d'ailleurs conforme à la volonté gouvernementale, exprimée par le Premier ministre, monsieur Bernard Landry, dans son discours inaugural du 8 mars 2001, « d'adopter une véritable stratégie de développement social qui aura pour objectif de favoriser la participation de tous aux fruits du développement ».

De telles intentions réjouissent le Conseil. Aussi, se permet-il d'insister pour qu'une telle stratégie de développement social, en plus de comprendre les dimensions de lutte à la pauvreté et de meilleur soutien au dynamisme local – énoncées plus haut –, comprenne aussi

► *La gestion de l'interface entre l'État et la société civile constitue un enjeu central du développement social, et ne peut être laissée à la seule responsabilité sectorielle de chacun des ministères.*

des mesures explicites en regard de deux autres dimensions : adapter et harmoniser les politiques publiques; favoriser la participation sociale. Ce faisant, des objectifs de réduction de la pauvreté seront obtenus, tout autant que ceux de l'amélioration de la santé de la population ou d'augmentation de son niveau d'éducation. Aucune politique sectorielle n'a suffisamment de poids et d'attrait pour les autres secteurs d'activités en vue d'attirer une contribution significative de leur part à la réalisation de ses objectifs spécifiques – mais chacune le ferait plus volontiers si le rapport entre sa contribution et la réalisation d'un objectif de développement social était plus immédiat et transparent; en conséquence, chacune profiterait de la contribution des autres.

Adapter et harmoniser les politiques publiques

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une révision des politiques sociales sectorielles, qui connaissent toutes des réformes importantes (sécurité du revenu, santé, éducation). L'adaptation des politiques comporte comme exigence principale la nécessité de bien définir ses finalités, de s'entendre sur les besoins qui sont à combler, et de soumettre les mesures et l'organisation des services à ces fins, plutôt qu'à celles des distributeurs des services. De plus, on constate qu'une des conditions du succès de ces réformes repose sur l'exigence d'harmonisation de ces politiques par des stratégies d'intersectorialité. Le constat porté par la Commission Rochon sur les difficultés

du système de services de santé et de services sociaux a ici une valeur d'exemplarité : elle a conclu à une « prise en otage du système par les intérêts corporatistes » et proposé pour y remédier deux moyens : se doter d'objectifs de résultats et agir de façon intersectorielle. La réalisation de cette double exigence semble difficile.

À la lumière de l'expérience du passé et en s'inspirant de l'expérience d'autres sociétés, il apparaît évident que l'émergence d'une perspective d'intersectorialité ne peut reposer sur la seule bonne volonté des secteurs, mais qu'elle requiert un leadership politique, qui invite et convoque chaque secteur d'activité à définir sa contribution à une finalité supérieure, qui est celle d'un bien commun, ou, en l'occurrence, du développement social, car c'est à ce sujet que la société québécoise s'est mobilisée depuis quelques années. De plus, si on réfère à l'expérience d'application de *La politique de la santé et du bien-être*, on se rend compte que c'est à travers les forums de développement social que s'exprime le mieux l'intersectorialité souhaitée par cette politique, donc à l'intérieur d'un processus autonome, appuyé par le niveau politique, en même temps qu'il correspond à une demande de la base. Leçon à tirer : l'harmonisation des politiques ne peut résulter de l'influence d'un seul secteur d'activité, et le décideur politique doit la vouloir comme telle et en faire l'objet d'un processus autonome. Si c'était là le souhait du gouvernement, il faudrait que la stratégie québécoise de développement social soit plus que la somme des

► (...) il faudrait que la stratégie québécoise de développement social soit plus que la somme des orientations particulières de chacun des ministères participants.

orientations particulières de chacun des ministères participants. Nous suggérons qu'elle introduise une perspective d'intersectorialité, des dispositions et des responsabilités concrètes pour la mettre en place et en assurer le suivi.

Favoriser la participation sociale

Une approche moderne de développement social doit faire une large place à l'exigence de participation sociale, qui se fonde sur la reconnaissance de l'individu, la particularité des groupes, et la diversité culturelle. Une telle exigence invite à favoriser l'*empowerment* des personnes, leur inscription active dans les collectivités dont elles sont partie prenante, l'actualisation de leurs droits sociaux, et l'exercice de leurs devoirs de responsabilité sociale. Une telle perspective se retrouve dans plusieurs politiques sociales et programmes gouvernementaux, de la sécurité du revenu à la politique jeunesse.

Dans un avis récent qu'il a remis au ministre de la Santé et des Services sociaux, intitulé *Quel temps pour les jeunes ?*, le Conseil a offert une définition de la participation sociale et sur ses conditions de réalisation. « La participation sociale, disions-nous, découle de la rencontre, d'une part, de la volonté et de la capacité d'un individu de faire partie d'une collectivité et, d'autre part, d'une offre concrète de ce collectif pour faire une place à ce dernier, et elle est fortement déterminée par le niveau de sécurité socio-économique, par le niveau de cohésion sociale et par les occasions d'*empowerment* que la société offre aux individus ». En plus de commenter chacun des membres de cette définition, nous proposons, à titre suggestif, une série d'indicateurs qui, s'ils étaient développés, permettraient de mesurer l'atteinte de résultats en matière de participation sociale, et, surtout, de se définir des cibles d'action. Par exemple, nous proposons diverses dimensions de la participation sociale des jeunes : ainsi, à l'école, les indicateurs pourraient être ceux de la réussite scolaire, de la place des jeunes à l'école, de la participation aux activités parascolaires, de la place des parents. D'autre part, nous y faisons une importante réflexion sur la relation étroite qui

► Nous nous permettons de répéter comment, à nos yeux, les diverses dimensions d'une stratégie de développement social sont interreliées.

existe entre la participation sociale et les conditions de vie, et cela dans quatre domaines : l'école, la formation scolaire et professionnelle, le développement de l'emploi et la sécurité du revenu. En d'autres mots, le sens du commentaire précédant vise à faire comprendre que la participation sociale, essentielle dans une approche de développement social, car elle implique la personne, le groupe, est aussi un concept qui peut être opérationnalisé et qui peut guider l'action.

En guise de conclusion

Nous nous permettons de répéter comment, à nos yeux, les diverses dimensions d'une stratégie de développement social sont interreliées. Leur co-mobilisation peut mieux conduire à l'atteinte de résultats, en matière de lutte à la pauvreté, d'amélioration de la santé et du bien-être, de rehaussement de la scolarité et du niveau culturel, et d'insertion dans le milieu du travail. On sait qu'une réduction de la pauvreté contribuera à diminuer les difficultés ou les échecs relatifs que vivent certaines politiques sectorielles, en même temps qu'elle peut améliorer le capital social des communautés pour faire leur développement. À l'inverse, une meilleure adaptation et harmonisation des politiques publiques, ainsi que la mise en œuvre de stratégies de participation sociale constituent les conditions nécessaires pour que la lutte à la pauvreté soit fructueuse. ■■■

¹ Maurice Lévesque, Bruno Jean, Anne Laperrière, Deena White, *Le développement social : le point de vue des acteurs*, janvier 2002.



Linda Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale

LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

«Il nous faut accepter de changer nos façons de faire.»

Récemment nommée Ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, Mme Linda Goupil a accepté de nous accorder une entrevue, le 26 février dernier.

MM : *Vous avez récemment été nommée ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, ce qui vous amène à succéder à votre collègue Jean Rochon dans le dossier de la lutte contre la pauvreté. Comment abordez-vous ce dossier ?*

LG : J'ai eu l'occasion de discuter abondamment du dossier avec M. Rochon depuis le remaniement et je peux vous assurer que nous sommes sur la même longueur d'onde. Il y a eu du beau travail qui a été fait et, pour moi, il me suffit d'y apporter ma couleur, de le bonifier.

MM : *L'automne dernier, M. Jean Rochon, ministre d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociale, et Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ont mené des consultations importantes auprès des régions en vue de connaître ce que les acteurs régionaux considèrent comme actions prioritaires pour faire reculer la pauvreté, ainsi que les moyens à mettre en place pour y arriver. Après quelques mois de réflexion, quelles conclusions le gouvernement tire-t-il à la suite de ces rencontres ?*

LG : Vous savez, c'est le Premier Ministre, M. Bernard Landry, qui avait affirmé sans équivoque que le dossier de la lutte contre la pauvreté était une priorité pour le gouvernement. Or, une première chose que les consultations régionales ont permis de constater sur le terrain, c'est que la population partage la même préoccupation que le gouvernement.

Lors du dernier remaniement, le Premier Ministre a conçu ce que j'appelle des «équipes par mission». Dans l'équipe Solidarité sociale sont regroupées la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, supportée et soutenue par deux autres femmes, soit Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et Mme Jocelyne Caron, secrétaire d'État à la Condition féminine. Donc trois femmes qui ont à arrimer tout le travail fait jusqu'à maintenant pour en arriver à la livraison de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Au niveau des consultations menées, l'objectif était d'aller constater sur le terrain comment les gens percevaient la pauvreté, quels étaient les outils et les projets mis en place par les citoyens-citoyennes pour agir sur ces enjeux. Ça fait plusieurs années que, dans chacune des régions, les organismes présents dans le milieu mènent des actions pour lutter contre la pauvreté. C'était important pour nous d'aller constater ce qui se faisait sur le terrain. Vous savez l'État ne doit pas chercher à réinventer ce qui fonctionne bien, il doit plutôt bonifier, accompagner et faciliter le travail sur le terrain pour permettre d'être plus efficace.

À titre de ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, j'ai suivi la consultation dans ma région. J'étais curieuse de voir ce que les gens de mon coin de pays allaient dire. Déjà, dans ma région, lors de la démarche de réflexion sur le développement social menée en 1997 et 1998, on avait identifié trois dossiers prioritaires, soit le logement social, le transport en commun et l'alphabétisation. Or, ce sont ces mêmes priorités qui furent exprimées lors de la consultation.

Pour en revenir aux messages qui émergent des consultations auprès des régions, je vous dirai qu'il y en a plusieurs. Un premier, c'est sans doute l'importance d'une action globale, c'est à dire de s'attaquer à la fois aux causes de la pauvreté et à ses conséquences. L'importance d'une action qui s'inscrit dans la durée, dans le temps, parce qu'il serait illusoire de croire qu'en mettant des mesures en place on mettra fin au problème.

► *(...) c'est le Premier Ministre, M. Bernard Landry, qui avait affirmé sans équivoque que le dossier de la lutte contre la pauvreté était une priorité pour le gouvernement.*



(Photo : Lyne Vézina, CSBE)

Un second message, c'est la nécessité d'améliorer notre filet de sécurité sociale. Si on se souvient bien, quand l'aide de dernier recours a été mise en place, elle s'appliquait à des situations particulières, suite à des problématiques de guerre ou bien d'autres choses. Mais on doit convenir qu'aujourd'hui, ce n'est plus la même situation, et qu'on doit mettre en place des mesures qui tiennent compte de la réalité actuelle de la pauvreté.

Le troisième message majeur, c'est l'importance de soutenir l'action locale et régionale afin d'intervenir plus efficacement sur la pauvreté. On sait que la pauvreté n'est pas vécue de la même façon partout. La pauvreté n'est pas la même, selon que l'on vit dans une grande ville comme Montréal ou dans un milieu rural. Ça ne demande pas le même genre d'intervention. Cette réalité a été exprimée haut et fort et ça m'a rassurée parce que ça fait partie de ma vision des choses.

Le quatrième message porte sur la nécessité d'une intervention gouvernementale mieux intégrée, une meilleure cohésion, c'est à dire qu'on soit capable d'adapter nos interventions aux besoins des personnes et des collectivités. Déjà, plusieurs de nos politiques sont décentralisées, mais il faut faire encore mieux. Je dis souvent que ce qui n'est pas connu n'existe pas. Il y a plusieurs choses qui sont faites par l'État, mais l'arrimage est difficile dans plusieurs dossiers. Par exemple, il y a certains programmes où, à partir du moment où tu ne réponds pas aux critères du programme, tu tombes entre deux chaises. Quand on veut maintenir quelqu'un dans un état d'action,

► *Un premier, c'est sans doute l'importance d'une action globale, c'est à dire de s'attaquer à la fois aux causes de la pauvreté et à ses conséquences.*

il faut être capable de l'accompagner au fur et à mesure de son évolution de vie. C'est un peu comme la politique familiale. On a une politique extraordinaire pour les enfants de 0-5 ans, mais la famille ne s'arrête pas à 5 ans, il nous faut agir pour s'assurer d'une cohésion dans l'action gouvernementale, pour suivre l'enfant, l'individu, la famille, l'homme, la femme, en fonction de son cheminement. C'est tout l'État qui doit se mettre au service des individus et non l'individu qui doit cogner à 17 portes pour avoir des services. Et cela a été exprimé à peu près unanimement dans les régions.

Un autre message important, c'est le fait de se fixer des objectifs précis, avec des échéanciers précis et des mécanismes de suivi. Comment pouvons-nous dire qu'on est sur la bonne voie, si on n'a pas des outils pour valider les résultats, dans un échéancier qui ne soit pas 10 ans plus tard? Commençons plus modestement par certaines mesures que nous allons prioriser et, si elles fonctionnent bien, on pourra s'en inspirer pour continuer.

Je fais un peu le pendant avec le plan d'action du Québec pour les aînés où on a identifié des projets mobilisateurs qui sont échelonnés dans le temps, avec des mesures précises à court terme et un échéancier pour le mesurer. Dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, c'est à une échelle encore plus grande, car c'est l'ensemble du gouvernement qui doit se mettre au diapason de la communauté et de la collectivité. Ça amène un changement important dans nos façons de faire.

Un dernier message, fondamental celui-là, c'est l'importance d'associer à notre démarche les personnes qui sont aux prises avec la pauvreté, soit à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des outils qu'on va se donner, pour être capable ensuite de mesurer les gains qu'on pourra faire. C'est impor-



► *Un second message, c'est la nécessité d'améliorer notre filet de sécurité sociale.*

tant, car ça permet à ces hommes et à ces femmes de reprendre ce que j'appelle l'exercice de la citoyenneté. Je suis convaincue que peu importe le bagage de connaissances que chacun peut avoir, peu importe sa formation, il reste que chaque être humain est capable de dépassement extraordinaire quand il se sent interpellé et quand on lui donne la possibilité de le faire. Vous avez des gens qui n'ont pas une formation scolaire énorme mais qui ont un vécu de terrain, un excellent jugement, beaucoup de discernement et une possibilité d'action qui pourraient donner bien des leçons à beaucoup d'intellectuels.

C'est fondamental pour nous d'associer les gens à nos actions. On a, au Québec, des gens qui, chacun dans leur milieu, se sentent interpellés par la vie de leur communauté, des gens qui se préoccupent de leur voisin et qui considèrent qu'on ne peut pas être parfaitement heureux, individuellement, si dans notre milieu les gens n'ont pas ce qu'il leur faut. Ces gens considèrent que tu ne peux pas vivre parfaitement heureux dans ta communauté quand il y a un partage inéquitable de la richesse. Ça démontre les valeurs profondes des québécoises et des québécois, leurs soucis et leurs préoccupations.

Par ces consultations, on voulait également savoir quelles étaient les organisations locales et régionales qui se sentaient interpellées par la pauvreté. Quand on parle d'intervention globale et d'une action concertée, ça ne peut pas se faire uniquement entre l'État et les personnes en situation de pauvreté. C'est toute la population qui doit être concernée, la société en entier.

MM: Pour élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté, il importe qu'on se donne une définition claire de la pauvreté. Quelle serait votre définition de la pauvreté ?

LG : L'exercice nous a permis de mieux comprendre la pauvreté. Quand on parle de pauvreté, de quoi parle-t-on? Chacun peut avoir sa définition. Plusieurs personnes ont parfois une perception fautive de ce qu'est la pauvreté. On entend souvent que quelqu'un qui ne gagne que 20 000\$ ou 25 000\$ par année, c'est quelqu'un de pauvre. Pourtant, vous avez des gens qui ont des revenus de 25 ou 30 000\$ par année et qui n'ont pas de dette, qui vivent modestement et qui réussissent à mener une vie équilibrée. Par ailleurs, vous avez aussi des gens qui, eux, ont des revenus de 40 ou 50 000\$ et qui vont vivre dans une situation extrêmement précaire, parce que ils n'ont aucune assise, un taux d'endettement très élevé et qu'ils n'ont pas nécessairement de point de repère. Pour eux, lorsque un emploi se termine, c'est comme s'il n'y avait plus rien.

Pour moi la pauvreté, c'est quand un individu n'est plus capable d'exercer sa citoyenneté, faute de moyens financiers, physiques et aussi en termes de bagage de connaissances. Même si

► **Le troisième message majeur, c'est l'importance de soutenir l'action locale et régionale afin d'intervenir plus efficacement sur la pauvreté.**

quelqu'un n'a que des revenus modestes, s'il dispose d'un bagage de connaissances suffisant pour être capable de cogner aux portes pour se sortir d'une situation, à ce moment-là ce n'est pas une personne pauvre.

Ici, je veux faire le parallèle avec les États Unis. Aux États Unis, il y a 40% de gens qui n'exercent plus aucune forme de citoyenneté. Ils ne vont plus voter, ils n'ont plus accès à des services sociaux et ils décrochent complè-



tement. Dans une société comme la nôtre, où il y a des régions magnifiques, avec une métropole et une capitale nationale extrêmement intéressantes, quand on sait que des gens quittent leur milieu parce qu'ils se disent qu'ils n'auront pas de services ou de soins, ou encore parce qu'ils n'ont pas d'emploi, on a de sérieux problèmes. On vide de sens des communautés qui ne se sentent plus interpellées. C'est pour ça que j'estime que la pauvreté, c'est quand une personne n'a plus les outils pour exercer sa citoyenneté, quand elle n'a pas, non plus, un bagage de connaissances suffisant pour espérer s'en sortir.

Comme l'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit, il est évident qu'il y a des groupes qui doivent être plus ciblés, plus soutenus. Bien sûr, à même nos impôts, on se paie des mesures sociales, comme la santé et l'éducation, mais il doit y avoir plus que ça! C'est

► **Le quatrième message porte sur la nécessité d'une intervention gouvernementale mieux intégrée, une meilleure cohésion, (...)**

pas juste l'argent qui réussit à faire en sorte que les individus dans leur communauté se sentent concernés. Chaque citoyen peut trouver le moyen de s'impliquer. L'exemple qui me vient à l'esprit, et qui est véridique, est celui d'un citoyen qui a décidé d'aider un jeune qui avait besoin de transport pour lui permettre de participer au projet Solidarité jeunesse. Des gestes comme celui-là, sont simples que tout citoyen est en mesure de faire, mais qui contribuent à soutenir quelqu'un et à l'aider à s'en sortir.

Il faut que les personnes se sentent interpellées individuellement. La stratégie de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec s'appête à déposer, c'est une stratégie dans laquelle chacun va avoir son bout de chemin à faire et une responsabilité à assumer parce que l'État, à lui seul, ne peut tout faire. D'ailleurs, ce n'est pas son rôle.

MM : *Vous dites la stratégie que le gouvernement s'apprête à déposer va interpeller l'ensemble des acteurs sociaux et que chacun va avoir son bout de chemin à faire. Or, une stratégie de lutte à la pauvreté, ça doit passer par un partage plus équitable de la richesse, et, en ce sens, les entreprises doivent donc, elles aussi, être directement interpellées. Elles vont l'être dans la stratégie gouvernementale?*

LG : Vous savez, il y a beaucoup de travaux qui se font en lien avec la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il y a d'abord le travail qui s'est fait sur le terrain comme on vient d'en parler, il y a le ministère qui travaille pour bonifier ce document-là à partir des commentaires que nous recevons, et il y a aussi des personnes-ressources, qui ont des expertises pointues et qui nous ont permis de faire des comparaisons avec ce qui se fait ailleurs.

Jusqu'à maintenant, il y a beaucoup de gens qui ont été interpellés, mais au niveau de l'entreprise privée on en est à

► *Un autre message important, c'est le fait de se fixer des objectifs précis, avec des échéanciers précis et des mécanismes de suivi.*

l'étape de rencontres bilatérales. Il y a déjà eu du travail qui avait été amorcé par M. Rochon et Mme Léger. De mon côté, j'étais déjà en lien avec ces organisations dans le cadre du plan concerté pour mieux soutenir les familles. C'est donc bien que je me retrouve en même temps avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, avec le Conseil du patronat, avec les syndicats et avec d'autres organismes comme par exemple les milieux municipaux.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire que le travail qui a été fait jusqu'à maintenant a permis d'atteindre le maximum

de gens, des gens qui, pour plusieurs, n'avaient pas été rejoints encore sur cette réalité de la pauvreté. Là, les gens sont tous conscients, à des niveaux différents, qu'il nous faut intervenir globalement et qu'on doit poser dès maintenant certains gestes. Il y a d'autres gestes qui ne pourront pas se faire immédiatement, qui devront s'échelonner graduellement dans le temps.

On va d'abord se donner un échéancier dans lequel on ciblera quelques mesures structurantes pour intervenir en amont. Pensons par exemple à l'éducation où on a un objectif spécifique de réduction du décrochage scolaire. Il nous faudra nous assurer que cet objectif vienne dorénavant s'inscrire dans le contexte d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Pensons également au soutien aux organismes communautaires. Vous savez que les organismes communautaires sont très près des gens. Ils travaillent avec des gens qui, bien souvent, s'ils n'avaient pas accès à cette préparation à l'exercice de la citoyenneté, ils ne pourraient même plus reprendre le marché du travail. Vous savez, c'est complexe d'aider quelqu'un à intégrer le marché du travail. Il y a des étapes à franchir. Par exemple, un jeune qui a laissé l'école, il n'arrive pas à un emploi dès le lendemain matin. Il y a tout un environnement et un processus qui doivent soutenir cette démarche d'intégration en emploi, ce qui pourrait être fait dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. On pourrait retrouver de tels éléments qui sont à la fois porteurs et structurants et qui s'attaquent directement à ce qui amène les gens à se retrouver en situation de pauvreté et d'exclusion.

MM : *Je m'adresse maintenant à vous à titre de ministre de la famille et de l'enfance. Le Conseil de la famille et de l'enfance, dans un mémoire rendu public en novembre 2001, invitait le gouvernement à revoir ses énoncés d'orientations et ses pistes d'action, de manière à favoriser une approche davantage axée sur la famille dans sa globalité, en tenant compte de ses responsabilités. Comment vous réagissez face à cette demande du Conseil?*



► *Un dernier message, fondamental celui-là, c'est l'importance d'associer à notre démarche les personnes qui sont aux prises avec la pauvreté, (...)*

LG : Vous savez, j'ai toujours été animée et habitée par la famille. J'ai pratiqué le droit de la famille pendant 17 ans. La famille, pour moi, peut avoir de multiples visages mais on ne peut pas travailler autrement qu'en cherchant à soutenir la famille quel que soit son visage, que ce soit une famille reconstituée, une famille traditionnelle, une famille monoparentale... Une famille, pour moi, ça peut aussi être quelqu'un qui vit avec un parent aîné, ça peut être quelqu'un qui vit avec un frère ou une sœur... Il faut être capable de soutenir la famille, l'environnement de la personne qui vit une problématique.

Donc, la couleur dont je vous parlais tout à l'heure, elle est évidente dans le cadre de la stratégie de lutte à la pauvreté, bien que j'étais en accord avec les orientations que notre gouvernement a pris. Mais pour moi il y a une couleur famille qui doit y ressortir davantage. Cette couleur famille-là, je la soutiens, je la supporte. Comment concrètement

on peut le faire ? Dans le cadre de la stratégie de lutte à la pauvreté, il va falloir que l'on soit inventif.

MM : *Est-ce que la stratégie de lutte contre la pauvreté fera une place au logement social?*

LG : Quand on parle de logement social, ce sont les villes qui sont les premières concernées. Il y a déjà eu des villes qui, à l'époque, ne voulaient pas de logement social, elles disaient qu'elles n'avaient pas de pauvres. Heureusement, depuis le temps, on a réussi à se donner de nouveaux outils, et là, il va y avoir un boom important au niveau du logement social. Il faut que ça puisse se faire dans une action gouvernementale qui soit concertée et c'est là l'importance de faire l'arrimage entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et les différents partenaires.

MM : *Le document «Ne laisser personne de côté!» mentionnait que «toutes les options demeurent ouvertes quant au véhicule à retenir pour marquer la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté, y compris le recours éventuel à des instruments de nature législative ». Plusieurs ont vu dans cet énoncé une ouverture aux revendications exprimées par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Où en est la réflexion gouvernementale sur la perspective d'une telle loi?*

LG : On se doit de dire que le Collectif a réussi, de façon admirable, à mobiliser la population pour faire en sorte que la pauvreté soit un enjeu d'actualité. Le Collectif a apporté au débat des éléments intéressants que nous avons pris en compte. Bien sûr, les membres du Collectif ont une expertise et une connaissance du terrain qui sont non négligeables, mais, pour le gouvernement, il importait d'aller sur le terrain et d'écouter ce que les gens avaient à nous dire.

Ce qu'on est venu nous dire c'est que oui, il y a plusieurs mesures sociales qui ont été mises de l'avant par le Québec, et dont on peut être très fiers, mais malgré ces mesures, on est forcé de constater que la pauvreté ne cesse de grandir.

Donc oui, dans le cadre de la réflexion sur une stratégie de la lutte contre la pauvreté, il y a tous les éléments législatifs. La porte n'a pas été fermée. Ce qui a été exprimé par les gens, c'est qu'ils souhaitent que nous puissions avoir des outils efficaces pour nous permettre de faire face à la pauvreté, d'avoir des outils qui soient suffisamment structurés et des mesures pour valider les gestes posés. Est-ce que ça doit être dans le cadre d'une loi? Je vais vous dire, la porte n'est pas fermée. C'est regardé, c'est discuté, cela a été discuté avec des gens, avec des interlocuteurs comme le Collectif. Cela a été discuté aussi avec une équipe de députés de même qu'avec mes collègues du gouvernement, mais, personnellement, je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un qui va croire sincèrement que c'est une loi qui va empêcher la pauvreté. Alors quel pourrait être le but de la faire?

L'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté doit trouver un juste équilibre en fonction des moyens que nous avons collectivement. Est-ce qu'elle doit être complétée ou soutenue par une loi, notre réflexion n'est pas terminée parce qu'il reste encore du travail à faire. Mais peut-être que ce serait intéressant de le faire justement pour permettre qu'il y ait un débat sur certains éléments et certains objectifs. En fait, je pense que ce qui est important, c'est de rechercher le juste équilibre pour faire en sorte qu'on puisse se fixer des objectifs réalistes et des outils utiles pour atteindre ces objectifs-là. Cependant, il ne faut pas que ça devienne complexe au point où on enlèverait la souplesse qui a été tant demandée par chacune des régions. Le but est de faire en sorte que l'État s'assure d'avoir des outils pour soutenir les collectivités dans l'atteinte des objectifs que l'on s'est fixés. Alors il va falloir changer notre façon de faire.

► **L'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté doit trouver un juste équilibre en fonction des moyens que nous avons collectivement.**



MM : *Qu'est-ce que vous entendez par changer notre façon de faire?*

LG : Vous savez, jusqu'à maintenant dans nos mesures sociales, on avait des programmes spécifiques. Or, on sait que ces programmes manquent parfois de souplesse, alors il faut utiliser notre jugement, notre discernement pour être capable de faire en sorte que personne ne tombe dans le vide. Prenez par exemple le dossier de Solidarité jeunesse. Au sein de notre équipe gouvernementale, et plus particulièrement mon collègue André Boisclair, on considérait que ce n'était pas normal que, dans une société comme la nôtre, la première relation d'un jeune de 18 ans avec l'État, c'est

un chèque de l'aide sociale. Là-dessus, on a pris un engagement collectif avec plusieurs partenaires, avec une déclaration que l'on a signée, et moi, je l'ai signée, comme députée et ministre responsable de ma région, avec des partenaires, avec des organismes gouvernementaux et des gens du milieu. Et je vais vous dire, on a atteint notre objectif à 80%. Sur près de 8 000 jeunes qui pouvaient être admissibles, on a plus de 5 000 jeunes qui ne sont plus prestataires. Près de 50% d'entre eux sont retournés aux études, les autres bénéficient de mesures d'employabilité. Ça, c'est un exemple où on s'est dit que le soutien par des mesures ça coûte des sous, oui, mais déjà, là après moins d'un an, on a des résultats concluants.

Ce genre d'action-là, c'est concluant et ça donne des résultats positifs. Dans ce genre de dossier-là on doit avoir une approche différente pour répondre à une problématique particulière.

MM : Vous avez été présidente du Comité ministériel sur le développement social. Comment se fera l'arrimage entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et une éventuelle stratégie de développement social ?

LG : Pour moi, une stratégie de lutte à la pauvreté, c'est inclus dans une perspective de développement social qui est plus globale. Quand je parlais de l'importance d'une action globale, c'est du développement social. D'ailleurs, dans le document *Ne laisser personne de côté !* on retrouvait

► **Le but est de faire en sorte que l'État s'assure d'avoir des outils pour soutenir les collectivités dans l'atteinte des objectifs que l'on s'est fixés. Alors il va falloir changer notre façon de faire.**

beaucoup d'éléments qui faisaient le lien avec ce qui a été fait par les organismes intervenant en développement social. La stratégie de lutte à la pauvreté va s'imbriquer dans une perspective de développement social global. L'enjeu demeure l'arrimage entre le développement économique et le développement social. Cet arrimage, c'est un levier extraordinaire qui doit permettre à une communauté de relever les défis de société. Dans ce contexte-là, des efforts importants ont été faits. Pensons au budget de madame Marois, ce budget-là était coloré du développement social. On peut ne pas être en accord totalement, mais quand tu es un gouvernement, tu essaies de prendre les meilleures décisions pour que l'ensemble de la population s'y retrouve là-dedans. Je tiens à vous rassurer en vous disant que pour moi, la stratégie de lutte à la pauvreté est imbriquée dans le développement social, et on pense sincèrement qu'on est sur la bonne piste.

MM : Le prochain geste du gouvernement c'est de dévoiler sa stratégie de lutte à la pauvreté ? Quel est votre échéancier ? Et en ce qui concerne la stratégie de développement social, est-ce qu'il y a un échéancier de prévu ?

LG : D'abord au niveau de la stratégie de lutte à la pauvreté, ce que j'ai indiqué aux gens, c'est qu'on devrait être capable de déposer une stratégie d'ici le printemps. En ce qui concerne les liens entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie de développement social, au niveau de tous les ministres d'état porteurs d'une préoccupation sociale de l'État, on a convenu de travailler ensemble afin de donner une cohérence à nos actions. Actuellement, on travaille d'un côté une stratégie de lutte contre la pauvreté, et de l'autre côté une stratégie de développement social, or les deux stratégies ont beaucoup de points en commun, autant en termes d'objectifs à atteindre que de moyens à mettre en place. Alors, avec mon collègue François Legault, qui est président du Comité ministériel du développement social, on a convenu qu'on allait d'abord prendre un peu de temps pour prendre connaissance de tout ce que nous avons à faire à court terme, afin qu'on puisse ensuite, avec

les autres ministres qui sont directement interpellés, voir comment on peut en arriver à une stratégie qui soit globale. La question est ouverte, on n'a pas encore pris de décision définitive à cet égard.

MM : Une stratégie de lutte à la pauvreté doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs éléments comme la fiscalité, les normes du travail, la question du logement, de l'éducation, de l'emploi, du transport... Est-ce que la stratégie gouvernementale va effectivement rejoindre ces secteurs-là ?

LG : Ce que nous voulons, c'est de nous donner une approche globale, alors il est évident qu'on doit rejoindre tous les secteurs importants de notre société. Est-ce qu'on pourra les toucher tous en même temps ? Je ne le crois pas. Mais l'objectif de la stratégie sera de permettre aux gens des régions d'avoir dans leur milieu des outils qui leur seront utiles en fonction des priorités définies. Par exemple, dans ma région, Chaudière-Appalache, les priorités identifiées sont le logement social, le transport en commun et l'alphabétisation. Les gens pourront retrouver dans la stratégie des éléments qui viseront à les soutenir dans leurs choix et dans leurs actions. Il y a aussi, évidemment, la question de l'emploi. C'est quelque chose qui est revenu partout. Donc, on parlera de formation continue et de développement de l'employabilité.

Alors cette vision globale qu'on entend développer dans la stratégie va toucher l'ensemble de ce qui a été identifié comme étant porteur et structurant pour l'avenir. On veut avoir une action gouvernementale qui a de la cohésion.

MM : Les ministères concernés vont être appelés à s'impliquer dans la stratégie ?

LG : Tout à fait, c'est d'ailleurs, à ce moment-ci, le plus gros du travail. Actuellement, il y a des rencontres importantes avec chacun des ministères, à la fois au niveau des fonctionnaires et des cabinets politiques. ■■■

Bilan des consultations orchestrées par les Conseils régionaux de développement en lien avec la Stratégie nationale de lutte à la pauvreté

Le mandat

Dans le cadre de sa démarche d'élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec s'est tourné vers les Conseils régionaux de développement et leur a confié le mandat d'organiser les consultations auprès des acteurs locaux et régionaux. Ces consultations devaient permettre, dans un premier temps, de dégager des consensus sur les orientations à privilégier et les grands axes d'action prioritaires dans le cadre des efforts de lutte contre la pauvreté, en tenant compte des propositions du Document « Ne laisser personne de côté ». En second lieu, les consultations devaient aussi permettre d'identifier les enjeux régionaux et les priorités d'action qui en découlent, ainsi que préciser comment le gouvernement peut mieux soutenir les actions des régions afin de lutter contre la pauvreté et favoriser la mobilisation de l'ensemble des intervenants autour de cette lutte.

Les CRD, leur rôle au niveau de la concertation régionale et leur implication dans le développement social

Rappelons ici que les Conseils régionaux de développement sont reconnus à titre d'interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement économique, social et culturel des régions. Leur mandat consiste à susciter et à soutenir le développement de leur région dans toutes ses dimensions. Le palier régional est le lieu de concertation, d'harmonisation et d'élaboration de stratégies de développement et, à ce titre, le CRD est l'interface entre l'État et les milieux locaux et régionaux. Par ailleurs, les CRD, émanant de la société civile, sont représentatifs des forces vives de chacune des régions, c'est-à-dire de l'ensemble des

décideurs locaux et régionaux des différents secteurs d'activités de leur territoire.

Les CRD n'en sont pas à leurs premières armes en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion. En effet, en 1997 et 1998, les CRD, en collaboration avec les Régies régionales de la santé et des services sociaux, ont organisé des forums locaux et régionaux sur le développement social. Ces forums ont permis aux régions de poser un diagnostic sur les pratiques et les outils en développement social. Suite à cette mobilisation qui a permis d'identifier des enjeux régionaux, plusieurs des CRD ont inscrit la problématique du développement social à leur plan stratégique de développement. Pour une majorité de régions, la préoccupation du développement social s'est traduite par des objectifs de lutte à la pauvreté, de lutte contre l'exode et l'exclusion des jeunes, de questions relatives à l'emploi et au marché du travail et d'isolement des individus, en raison de moyens de transport déficients.

De fait, aujourd'hui, les CRD ont terminé, ou sont sur le point de terminer, leur exercice de renouvellement de planification stratégique identifiant, pour les cinq prochaines années, les axes et les priorités de développement de leur région. Plus que la conception d'un plan, la planification stratégique est un exercice de vision et un processus visant à faire converger les efforts et les actions des divers acteurs contribuant au développement de la région. L'exercice de planification stratégique mobilise plusieurs centaines de personnes dans chacune des régions. Cette planification se traduit par une stratégie cohérente visant à développer, de façon harmonieuse, toutes les facettes de la région. Le développement social ainsi que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion de-

meurent au cœur des préoccupations des régions et de leurs priorités d'action.

Il importe de mentionner ici que malgré les délais trop courts, les CRD n'ont pas hésité à réunir leurs troupes et à procéder à la consultation, de manière à transmettre aux représentants gouvernementaux un avis qui reflète la position de la région. C'est donc sur la base de la concertation et des consultations déjà menées en région que les CRD ont formulé leur avis sur les orientations et les perspectives d'action proposées dans le document « *Ne laisser personne de côté* ».



« Il apparaît important à la région d'accentuer les interventions intersectorielles en incluant la société civile et en favorisant la prise en charge du milieu ; ce qui suppose une régionalisation accrue afin de faciliter l'adaptation de l'action gouvernementale en fonction des priorités des régions »

Manon Caron,
directrice générale du CRD Laval.

D'abord quelques commentaires sur les multiples visages de la pauvreté...

La pauvreté est une problématique complexe qui prend différentes formes selon les spécificités socio-économiques et culturelles du territoire. Tous les CRD abordent la question de la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel relatif à un ensemble de déficits faisant référence, selon l'expression du CRCD Chaudière-Appalaches, au « *savoir être* » et « *savoir faire* ». La pauvreté n'est pas qu'économique, elle a aussi des incidences sur la qualité de vie sociale et culturelle.

Commentaires sur les orientations

Sur la première orientation :

CRÉER LA RICHESSE, LA PARTAGER ET DÉVELOPPER L'EMPLOI

Sur cette première orientation, les points de convergence des avis fournis par les CRD sont les suivants :

- L'emploi n'est pas une panacée ; la création d'emploi n'est pas la seule stratégie permettant d'éliminer la pauvreté.
- Il faut partager la richesse et surtout la distribuer plus équitablement.
- Il faut miser sur l'adaptation sociale,

la scolarisation et le développement de compétences professionnelles et techniques et sur l'accès aux services et au milieu d'emploi.

- Il faut agir davantage sur les conditions de vie à la fois sur le plan fiscal dans un souci d'équité pour les travailleurs à faible revenu et sur des projets favorisant la pleine activité.
- Il faut développer l'employabilité.
- Pour que les régions puissent développer des approches intersectorielles de mobilisation l'État doit adapter et moduler ses façons de faire pour appuyer les régions. Il faut dégager des marges de manœuvre financières aux régions et des marges de manœuvre aux directions régionales des ministères.

Sur la deuxième orientation :

MISER SUR LA VALORISATION DU TRAVAIL AINSI QUE SUR LE POTENTIEL DES PERSONNES ET DES COLLECTIVITÉS

Selon les CRD :

- C'est le potentiel des personnes qu'il faut favoriser. Il faut miser davantage sur l'*empowerment* des personnes que sur le travail, valoriser davantage les personnes et les collectivités, dans un esprit de solidarité et de partage.



« La lutte contre la pauvreté consiste en grande partie à lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes. Cette lutte concerne tous les paliers de gouvernement de même que tous les organismes privés et publics et, plus spécifiquement, chacun de nous à titre de citoyen du Québec. Tous ensemble, nous devons participer et contribuer à la réalisation des différents plans d'action régionaux afin d'inscrire ce dossier prioritaire dans une stratégie globale de développement ».

Gilles Gagné, directeur général du CRD Outaouais

Sur la troisième orientation :

FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE LOCALE ET MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les CRD accueillent positivement la volonté de l'État de créer un environnement favorable à la mobilisation pour lutter contre la pauvreté et d'associer toutes les composantes de la société à cette démarche.

- Cela suppose cependant des marges de manœuvre locales et régionales. Dans cette optique la *Politique de soutien au développement local et régional* doit être véritablement portée par

Des éléments pour illustrer la complexité

- En 1996, une personne sur trois vivant sous le seuil de faible revenu au Québec habitait sur le territoire de l'île de Montréal. Ces 604 000 personnes représentaient 34 % de la population totale de l'île de Montréal (1 776 000 personnes) en comparaison avec 23 % pour l'ensemble du Québec. Dans certaines parties du territoire cette proportion dépassait 50 %. Plus de 54 % des 604 000 personnes vivant sous le seuil de faible revenu étaient des femmes.
- Le taux de suicide et de détresse psychologique atteint 44 % chez les jeunes de 15 à 24 ans dans la région Centre-du-Québec.
- Le taux de fécondité de la région de Québec est l'un des plus bas de toutes les régions du Québec.
- En Outaouais, le coût des loyers est le plus élevé au Québec.
- Le tiers de la population de la région bas-laurentienne âgée de 20 à 64 ans n'a pas obtenu de diplômes d'études secondaires, comparativement à 28 % pour la population de l'ensemble du Québec. Dans les MRC de La Matapédia, Les Basques et Témiscouata, de 39 % à 45 % de la population de ce groupe d'âge n'a pas obtenu de diplômes d'études secondaires.
- 75,3 % des *personnes avec un handicap* dans la région mauricienne vivent avec un revenu de moins de 15 000 \$. Plus de la moitié ont moins de 9 ans de scolarité et 80 % d'entre elles sont inactives.

le gouvernement et le palier régional doit être outillé en conséquence.

- La lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement.

Dans le même esprit, il est nettement ressorti que la volonté du milieu était manifeste. Ce sont les moyens qui font défaut. Sans aide, les régions auront du mal à se développer.

- Il faut assouplir les programmes et autres outils de formation pour les adapter aux réalités régionales et aux réalités des entreprises.
- La décentralisation des budgets et des pouvoirs est nécessaire pour une meilleure prise en charge du milieu. Cette prise en charge se fait à plusieurs niveaux : individuel, collectif, régional, national et gouvernemental. Elle ne signifie cependant pas un désengagement de l'État.

Sur la quatrième orientation :

AGIR SUR TOUTES LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ DE MANIÈRE INTERSECTORIELLE

Plusieurs CRD parlent d'harmonisation et de concertation intersectorielle des interventions mais également d'harmonisation interministérielle des interventions. De plus, il est souligné que l'action devra se faire sur la base d'une approche globale et continue.

- L'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, aux transports et à la culture sont des outils de base.
- Il faut consolider les acquis et les réseaux existants plutôt que d'en créer de nouveaux.
- Il faut responsabiliser les gens contre la pauvreté intergénérationnelle.

Sur la cinquième orientation :

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ PAR UNE INTERVENTION PRÉCOCE AUPRÈS DES ENFANTS

Tous les CRD s'entendent pour dire qu'il faut intervenir non seulement auprès des enfants mais auprès des familles. C'est là que vivent les enfants.

- Il faut cibler la famille par des interventions intenses et soutenues dans le temps.
- Il est également noté qu'il ne faut pas oublier les parents et adapter l'école aux réalités quotidiennes.
- À l'étape des études supérieures, les jeunes quittent. Il faut développer en région des services universitaires.

- Le transport collectif est également un élément important à développer.

Sur la sixième orientation :

AMÉLIORER ET ADAPTER LE FILET DE SÉCURITÉ

SOCIALE

Ici aussi, une approche globale est préconisée.

- Il est suggéré d'améliorer, de bonifier, d'adapter, voire de moderniser, le filet de sécurité sociale, d'agir sur les normes du travail, d'ajuster le filet aux travailleurs en regard des frais de garderie, de vêtement et de transport. Il serait bon de verser l'aide sur une base hebdomadaire, de revoir la fiscalité, de cibler les stratégies en fonction des disparités interrégionales et entre les groupes de personnes, de tenir compte de l'ampleur des territoires et de l'isolement.
- Il ne faut pas priver les gens d'un appui décent et vital.
- Le gouvernement est le palier de régulation et d'élaboration des grandes orientations gouvernementales et politiques nationales. Son rôle est central dans la définition des choix stratégiques et dans le partage équitable des ressources.

Sur la septième orientation :

CIBLER ET ADAPTER NOS ACTIONS AUX INDIVIDUS, AUX GROUPES ET AUX TERRITOIRES LES PLUS PAUVRES

Les CRD estiment qu'il vaut mieux prévenir que guérir. « *Ne laisser personne de côté* » et surtout n'oublier personne : femmes, célibataires, personnes âgées, travailleurs à faible revenu, jeunes, analphabètes et sans diplôme, personnes handicapées...

- Les actions spécifiques doivent effectivement être adaptées aux plus pauvres et cela en fonction d'une intervention souple dans le cadre d'une approche globale inscrite dans la logique du développement social et du développement durable.
- Le gouvernement doit soutenir les actions choisies, ciblées et priorisées en région.
- La démarche doit associer les ministères, les organismes et les réseaux.
- Elle doit s'appuyer sur une prise en charge du milieu par le milieu et par une régionalisation accrue facilitant l'harmonisation et l'adaptation des programmes à l'échelle locale et régionale pour des interventions

intersectorielles.

- Il faut agir sur toutes les dimensions de la pauvreté.

Commentaires sur les priorités d'action¹

Les principes à la base de l'action

La personne doit être placée au centre des préoccupations de toutes stratégies et actions. Ces stratégies et actions doivent partir d'une vision globale, intégrée et intégrante. Elles doivent prendre en compte les dimensions économique, sociale et culturelle dans une perspective de développement durable et avoir une portée horizontale, transversale et intersectorielle.

En outre, ces stratégies et actions devraient tenir compte des réalités régionales, sous-régionales et locales de chacune des régions en vertu des principes de la régionalisation et de la décentralisation, en confiant au palier régional la réalisation et l'application d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Il faut agir en amont dans un souci de qualité de vie, d'insertion et d'équité. Les services devraient être décentralisés afin de donner plus de pouvoir et de ressources aux instances locales et régionales, en concertation avec tous les intervenants concernés, et faire confiance aux initiatives et à la qualité d'action du milieu. Il est majeur de favoriser et soutenir le développement et la consolidation des structures locales et régionales qui sont impliquées dans la lutte contre la pauvreté. Il faut s'assurer la volonté et le niveau d'imputabilité des directions régionales des ministères en ce qui touche l'atteinte des objectifs visés par les stratégies d'action régionales et locales en développement social.

Les actions

En regard des priorités d'action, plusieurs régions ont identifié le transport collectif, l'alphabétisation, le logement social et la formation, sous toutes ses formes, comme cibles d'intervention en matière de lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, il est question de :

- Soutenir la mise en place de modes de transport collectif entre villages et vers les villes afin d'améliorer l'accessibilité aux services, aux cours de formation et aux bassins d'emplois.
- Favoriser les formules de formation al-



« Pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la mise en œuvre des priorités d'action régionales en matière de lutte contre la pauvreté doit faire l'objet d'une entente spécifique entre le CRCD et les ministères et organismes concernés. Cette entente devra notamment avoir pour objet la décentralisation et la régionalisation des ressources financières dédiées à cette lutte ».

Gilbert Scantland,
directeur général du CRCD
Gaspésie/
Les Îles-de-la-Madeleine

ternant études-travail.

- Mettre en place des stratégies d'intervention pour contrer le décrochage scolaire par un partenariat scolaire, familial, communautaire et économique.
- Soutenir des initiatives visant à transformer des emplois atypiques en emplois permanents et durables en supportant l'économie sociale dans ses volets développement social et employabilité.
- Soutenir et consolider les projets d'économie sociale notamment ceux qui offrent des opportunités de formation et d'emploi aux personnes handicapées.
- Favoriser la formation continue et sou-

tenir l'éducation populaire. Une meilleure interaction entre l'école et la communauté est souhaitée ainsi qu'un rapprochement entre l'école et le marché du travail.

- Valoriser les compétences des travailleuses et travailleurs âgés auprès des employeurs.
- Développer des unités de logement social qui ne « ghettoïsent » pas les populations dans le besoin, mais qui favorisent leur intégration et les relations intergénérationnelles.
- Créer rapidement des places supplémentaires en garderie et tenir compte des besoins des familles dans le choix des horaires et services à dispenser.
- S'assurer de l'accessibilité aux sports et activités de loisir pour les jeunes et les familles démunies.
- Accorder aux régions une plus grande latitude lors de l'octroi des budgets de lutte à la pauvreté, en accélérant la signature d'ententes spécifiques en matière de développement social et en reconnaissant de manière concrète les organisations communautaires comme des acteurs essentiels du développement social.
- S'assurer que les régions aient les moyens d'atteindre les cibles visées dans leur entente cadre de développement régional.

Les acteurs

Le rôle des CRD

Les CRD du Québec comptent mettre à profit, dans la lutte contre la pauvreté, les outils dont ils disposent. Ils vont continuer à jouer un rôle important de concertation, de coordination et de mobilisation auprès de l'ensemble des acteurs sociaux régionaux. Les CRD seront également des acteurs majeurs dans la mise en œuvre des plans d'action régionaux et de la stratégie de lutte à la pauvreté.

Le rôle du gouvernement

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités en matière de développement social, culturel et économique. Parallèlement, il doit accorder la marge de manœuvre suffisante aux territoires travaillant à des projets de revitalisation de leur milieu.

Le gouvernement doit être cohérent dans l'ensemble des interventions menées par ses différents ministères. Il faut s'assurer davantage de cohérence entre les politiques et leurs applications. L'élaboration

d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sera vaine si le gouvernement, par ses propres politiques et programmes, contribue à l'exclusion et à l'appauvrissement de personnes et de collectivités sur le territoire québécois. Il sera donc important de se doter d'une « lunette anti-pauvreté », selon l'expression utilisée par le CRCD Centre-du-Québec, pour harmoniser et revoir l'ensemble des actions gouvernementales.

Il devra y avoir l'engagement des directions régionales des ministères en ce qui touche leur participation et leur contribution à la réalisation de la stratégie en région.

Les intervenants consultés par les CRD s'attendent à ce que le gouvernement appuie toute initiative fondée sur la concertation des acteurs, l'approche multisectorielle et les actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population ; qu'il supporte les priorités choisies par les milieux et surtout, qu'il respecte les initiatives de développement déjà en cours afin qu'elles ne soient pas évacuées par de nouvelles priorités.

On demande beaucoup aux acteurs mais, bien souvent, les moyens sont insuffisants. Les milieux se sont dotés de mécanismes de concertation que le gouvernement doit respecter et appuyer (ressources humaines, financières et matérielles). Il faut également que le gouvernement, par le biais de ses ministères, rende disponibles des budgets pour permettre de négocier et de signer des ententes spécifiques en matière de développement social.

La souplesse doit prendre place dans les structures, les programmes et les stratégies d'action, et ce, à tous les paliers.

Il faut, par ailleurs, réaffirmer le rôle majeur que jouent les organisations communautaires autonomes car elles sont au cœur de l'intervention auprès des personnes en situation de pauvreté.

Le collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Il est ressorti clairement que les intervenants régionaux s'attendent de voir le gouvernement travailler avec le Collectif pour

(suite en page 19)

Lutte à la pauvreté : le modèle suédois

par Marie-France Raynault

En décembre 2000, le conseil européen réuni à Nice adoptait quatre objectifs dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Les quatre objectifs se lisaient comme suit¹:

- faciliter la participation à l'emploi et l'accès pour tous aux ressources, aux droits, aux biens et aux services;
- prévenir l'exclusion du monde du travail;
- aider les plus démunis;
- mobiliser tous les secteurs pertinents.

En bon élève, la Suède a déposé en mai 2001 une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion...

La situation actuelle et les développements envisagés

La Suède est le pays de monde où l'indice de pauvreté humaine tel que défini par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est le plus favorable. Rappelons que le Canada se situe au 11^e rang sur les 17 pays de l'OCDE où cet indice a été calculé.

Les auteurs de la stratégie constatent que le système de protection sociale universelle a fait ses preuves durant les années 1990, en prévenant que la crise économique ne devienne aussi une crise sociale. Ils notent néanmoins que certains groupes s'en sont moins bien tirés, il s'agit des jeunes, des immigrants et des chefs de familles monoparentales. Ces groupes ont été davantage touchés par la difficulté d'accéder à un emploi. Les enfants par contre ont un standard de vie supérieur à la moyenne de la population. Selon l'UNICEF², le taux de pauvreté infantile en Suède est le plus bas des pays de l'OCDE (2,6%), même si la proportion des enfants vivant en famille monoparentale est la plus élevée (21,3%).

Au point de vue de la santé, l'espérance de vie a continué à augmenter et fait intéressant à souligner, il existe peu de différences dans l'état de santé entre les différents groupes sociaux.

C'est l'ensemble du système qui a été sollicité pour atteindre ces résultats. Il sera décrit sommairement dans la section sur le modèle nordique de protection sociale. Notons ici cependant quelques mesures plus opérantes dans la dernière décennie.

La politique de l'emploi suédoise est capitale dans la lutte à la pauvreté. Une de ses tâches principales est d'éviter un marché du travail inégalitaire pour les femmes. Plusieurs actions sont entreprises comme les congés parentaux très généreux qui sont accessibles aux hommes et aux femmes.

Une importante initiative du gouvernement intitulé "Adult Education Initiative" a été lancée en 1997 et a pour but d'élever le niveau de formation des travailleurs les moins scolarisés dans le but de réduire le chômage et de faciliter la reprise économique. Les travailleurs mis à pied se voient offrir d'abord une formation. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits puisque 75% de ceux qui ont participé ont trouvé du travail ou repris leurs études.

Des mesures énergiques ont été prises en faveur des personnes atteintes de diverses déficiences. Deux réformes récentes, l'une visant l'aide aux handicapés, l'autre la santé mentale, ont amené

► *La Suède est le pays de monde où l'indice de pauvreté humaine tel que défini par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est le plus favorable.*



Marie-France Raynault, médecin-conseil à la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, est directrice de l'Observatoire montréalais des inégalités sociales.

des progrès majeurs pour ces catégories de populations. Les auteurs de la stratégie notent que l'octroi aux personnes atteintes de handicaps majeurs d'un assistant personnel a résulté en une nette amélioration de leurs conditions. Comme les personnes handicapées ont un niveau d'éducation inférieur à la moyenne, elles ont bénéficié d'avantages importants, tels la gratuité de l'éducation et une allocation de revenus substantielle pour étudier.

Le gouvernement suédois a aussi ciblé les aînés les plus pauvres, augmentant leurs revenus de pensions et leurs suppléments pour le logement.

En Suède on ne parle pas de quartiers ou de territoires défavorisés mais plutôt de "housing segregation". Pour s'attaquer à cette situation, des accords particuliers ont été conclus avec plusieurs autorités métropolitaines afin d'améliorer

rer les conditions de vie dans ces régions et donc de contribuer à la création de nouveaux emplois. Les évaluations qui en ont été faites montrent que c'est d'abord la mobilisation locale pour la croissance et l'emploi qui a été bénéfique. Les analyses ont indiqué par ailleurs qu'il y a peu de différences dans les revenus entre les résidents des régions métropolitaines et ceux des régions rurales.

Le modèle nordique de protection sociale

Les Suédois partagent avec les autres scandinaves un modèle social basé sur une politique de plein emploi à la fois pour les femmes et pour les hommes et sur un système de protection sociale universelle dont les objectifs sont de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils sont particulièrement attentifs aux meilleurs intérêts de l'enfant, à l'équité sexuelle et aux conditions de vie des personnes handicapées. Ils croient aussi que l'implication politique des citoyens est un prérequis d'une société inclusive et dans cette optique, le gouvernement favorise l'action des organisations populaires. Celles-ci sont d'ailleurs toujours consultées lors des travaux préliminaires à l'implantation des politiques.

Cette approche en est aussi une de droit. De nombreux bureaux d'ombudsman se dédient à combattre les discriminations reliées au sexe, au statut d'immigrant, aux handicaps, etc.

La politique de l'emploi

La politique de l'emploi en Suède vise un haut taux de participation pour les hommes et pour les femmes, quelle que soit leur origine ou leur formation. Les Suédois mettent de l'avant un principe qu'ils appellent "Work first" qui fait de l'emploi la pierre angulaire de leur système de bien-être. De très nombreux avantages sociaux sont non seulement reliés à l'emploi mais en maintiennent aussi les niveaux de revenus. Les revenus des travailleurs peu qualifiés sont bonifiés par des transferts étatiques. Le travail protège de la pauvreté définitivement puisque les congés parentaux, les assurances maladie et invalidité, les pensions de retraite permettent de traverser toutes les phases de la vie en maintenant des niveaux de revenus de

travailleur actif. Le retour aux études est même garanti dans les dispositions des conventions collectives.

Les conditions de travail font aussi l'objet de dispositions généreuses. La force du mouvement syndical suédois qui est d'ailleurs à l'origine des partis politiques sociaux-démocrates a permis des négociations au niveau national où les petits salariés des administrations publiques (majoritairement des femmes) ont pu bénéficier d'améliorations graduelles de leurs conditions d'emploi, réalisant ainsi une équité salariale garante du succès suédois dans la lutte à la pauvreté.

La sécurité sociale universelle et le filet de sécurité de dernier recours

Le système de sécurité sociale national est principalement universel et prévoit compenser pour les pertes de revenus. Toute la population suédoise y est éligible sur une base individuelle, sans égard aux affiliations professionnelles, au statut marital ou à l'appartenance aux groupes sociaux. Le système redistribue les ressources à travers les cycles de la vie, de sorte que tous en bénéficient à un moment ou un autre de leur existence.

Les Scandinaves sont très convaincus de la nécessité de maintenir l'universalité de leur système et ils mettent beaucoup d'énergie pour convaincre leurs partenaires européens du bien-fondé de leur approche³. Ils constatent qu'un tel système coûte moins cher à administrer qu'un système requérant des tests de besoins. Ils affirment que les plus défavorisés sont beaucoup mieux servis ainsi puisque qu'un système qui bénéficie à tout le monde est aussi défendu par

► **Les Scandinaves sont convaincus de la nécessité de maintenir l'universalité de leur système et mettent beaucoup d'énergie pour convaincre leurs partenaires européens du bien-fondé de leur approche.**

tous, ce qui en garantit à la fois la légitimité et la qualité.

Dans le cas où les revenus de base de travail seraient insuffisants ou inexistant, un revenu minimum est assuré suivant le principe que les gens qui ne sont pas capables de travailler doivent avoir un standard de vie qui correspond au niveau de développement économique national.

Voilà donc la base du système. Les services sociaux la complètent pour les gens qui ont des besoins spéciaux pour diverses raisons. C'est le cas des populations vulnérables comme les sans-abri ou les toxicomanes. Des allocations de bien-être social seront offertes à ceux qui traversent une crise financière temporaire⁴ tout en maintenant l'objectif à court terme de les réintégrer sur les marchés de l'emploi ou de la formation.

Leçons à tirer pour le Québec

Des investissements publics rentables

Contrairement aux rumeurs qui circulaient il y a quelques années sur la fin des régimes sociodémocrates scandinaves, le modèle suédois se porte bien, données exhaustives à l'appui. Il se caractérise par une intervention importante de l'état ainsi qu'une implication notable des partenaires sociaux dans les conditions de vie des individus. Les interventions de l'état pour le soutien des entreprises sont à l'opposé plutôt exceptionnelles, l'état laissant jouer le libre marché pour la survie des entreprises mais favorisant la croissance économique par la formation continue des travailleurs et les conditions optimales permettant la participation du plus grand nombre possible de suédois et de suédoises sur le marché du travail (bonnes conditions de logement, protection financière contre les coups durs, développement d'actifs, conciliation travail-famille, etc). Cette approche s'est révélée viable, la Suède ayant réussi à se classer parmi les pays les plus compétitifs mondialement⁵. Comme le concluaient les auteurs de l'étude sur la globalisation et contrairement aux idées reçues, des dépenses publiques élevées semblent plutôt créer un climat favorable aux investissements. En plus d'être tout à fait compatibles avec un taux de

participation élevée, les dépenses sociales sont aussi beaucoup plus à même d'éliminer la pauvreté comme en témoignent les études de l'OCDE⁶.

Le résultat final est une société plus égalitaire engageante (le taux de participation au marché du travail des suédois est un des plus élevés au monde) et participante (80% des suédois sont membres d'une association).

Des partenaires impliqués

La Suède peut s'enorgueillir d'un des plus hauts taux de syndicalisation au monde, ce qui n'est pas le cas au Québec actuellement. Les entreprises suédoises et les syndicats sont parties prenantes de ce succès dans la lutte à la pauvreté, ayant négocié année après année de meilleures conditions salariales pour les femmes et les travailleurs au bas de l'échelle et ayant investi dans la formation continue des employés. Ces négociations étaient menées à l'échelle nationale entre des associations patronales de vastes secteurs de travail et leurs correspondantes syndicales. C'est ainsi que la Suède a pu maintenir un salaire minimum élevé sans législation spécifique. Ces mécanismes de négociations centrales se sont érodés dernièrement, ce qui ouvre la porte à des inégalités de traitement des employés de divers secteurs.

Des approches universelles

Si le Québec veut se classer parmi les meilleurs pays au monde selon l'indice de pauvreté humaine du PNUD, il semble qu'il doive choisir l'approche universelle garante du succès des pays scandinaves. Les approches ciblées sont davantage caractéristiques de l'intervention des pays anglo-saxons, plus libéraux que sociaux-démocrates et dont les performances en matière de lutte à la pauvreté sont piètres.

Recherche sociale et approche intégrée

Un des traits les plus frappants de la manière suédoise de faire des politiques sociales est l'utilisation importante et judicieuse des données d'enquêtes et de recherches. Le gouvernement suédois met en place de façon coutumière des commissions qui commanditent des recherches pour éclairer les principaux choix de société en plus des données de base très exhaustives.

On ne sent pas en Suède d'opposition entre des cultures de recherche sociale et économique, les chercheurs rencontrés dans plusieurs domaines intégrant les aspects économiques, sociaux et politiques dans leur analyse. Donnons l'exemple de la recherche sur les politiques de conciliation travail-famille : on étudiera à la fois les impacts sur la participation des femmes au marché de l'emploi en termes de gain économique, ceux de l'atteinte de l'équité sexuelle, ainsi que les impacts développementaux pour les enfants.

Le besoin de données fiables semble avoir été créé. Les commissions sont prolixes de documents de vulgarisation, les politiciens suivent l'évolution des indicateurs sociaux. Les débats publics sont donc bien éclairés, il n'est pas surprenant

que les décisions prises soient pragmatiques et garantes d'efficacité. ■■■

¹ Traduction libre

² UNICEF International Child Development Centre. A League table of child poverty in rich nations. Innocenti Report Cards 1. Florence : Innocenti Research Centre; 2000.

³ Palme, Joakim. The nordic model and the modernisation of social protection in Europe. Copenhagen : Nordic Council of Ministers; 1999. (Divs 1999 : 836)

⁴ Ces allocations remboursent le coût du loyer et ajoutent des sommes pour couvrir les besoins essentiels

⁵ cf. l'étude sur la globalisation des économies disponible sur le site www.atkearney.com

⁶ Förster, Michael F. Measurement of low incomes and poverty in a perspective of international comparaisons. Paris : OCDE; 1994. (Labour market and social policy – Occasional papers : no 14)

Prévenir plutôt que guérir (suite de la page 16)

une loi sur l'élimination de la pauvreté afin d'élaborer une stratégie concertée de lutte contre la pauvreté:

- La lutte contre la pauvreté est une priorité de l'action gouvernementale tant qu'on n'est pas dans un Québec sans pauvreté.
- L'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche.
- Les personnes qui vivent la pauvreté et leurs associations sont au cœur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures qui les concernent.

Le projet de loi vise à jeter en 10 ans les bases d'une société sans pauvreté. Plus de 1 600 appuis écrits d'organisations de tout le Québec ont été reçus. Ils proviennent de secteurs variés de la société. Il faut ajouter 215 307 signataires d'une pétition déposée le 22 novembre 2000 à l'Assemblée nationale demandant à ses membres une loi sur la base du travail effectué par le Collectif.

En résumé

Pour l'ARQ et les CRD, toute stratégie visant à relever les défis de la lutte contre la pauvreté doit être pensée sur la base d'une action régionalisée, à partir d'une

approche territoriale et intersectorielle. De même, pour espérer obtenir des résultats durables, il est essentiel d'associer les intervenants locaux et régionaux aux processus de décision qui les concernent et d'assurer une participation active de tous les acteurs sur un même territoire.

Le gouvernement du Québec doit accepter de s'engager dans un effort à long terme et que ses approches soient flexibles et adaptées à la situation et aux caractéristiques propres de la pauvreté telle que vécue dans chacune des régions du Québec.

En outre, il est du ressort de chacun de nous, citoyens, citoyennes, intervenants, intervenantes, professionnels, professionnelles, corporations, ministères, etc. de s'appliquer à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, comme le soulignait notamment le CRD Lanaudière. ■■■

¹ À l'heure où nous écrivons ces lignes, toutes les pistes d'action identifiées n'ont pas nécessairement été validées par les conseils d'administration des CRD. Il est donc possible que des pistes d'action aient été précisées, modifiées, bonifiées ou n'aient tout simplement pas été retenues. De plus, la liste des priorités d'actions dont nous faisons état est loin d'être exhaustive, elle se veut plutôt indicative.

Des projets, des actions...

Le Centre populaire de Roberval

par Michel Morel

Cette chronique, présentée régulièrement dans le bulletin, entend faire connaître aux lecteurs des projets et initiatives ayant cours sur le terrain et qui, par leurs activités, contribuent à améliorer les conditions de vie des personnes.

Le Centre Populaire de Roberval occupe une grande maison sur deux étages, rue Marcoux, une petite rue comme les autres entre la rue Scott et la rue St-Joseph, non loin des berges du Lac St-Jean. Une rue comme les autres? Pas vraiment. Il y a beaucoup de va-et-vient autour du Centre populaire. Le nombre de personnes qui y passent est important, autant pour les différents services qui y sont offerts, comme les services d'accueil, le service d'aide et d'information sociale et le service budgétaire populaire, que pour le centre de dépannage de vêtements ou le centre de dépannage du meuble, ou encore pour les diverses activités qui s'y tiennent, comme les ateliers de confection et de récupération. Des milliers de personnes y passent à chaque année, outre les 70 bénévoles et les 3 employés qui y sont rattachés, de même que les donateurs qui viennent y déposer vêtements, meubles et articles divers. Donc, même si la rue Marcoux de Roberval n'est qu'une petite rue longue de quelques centaines de mètres seulement, c'est une rue très achalandée, une rue vivante de la solidarité des citoyens de Roberval et des autres communautés de la MRC Domaine-du-Roy.

► *«Sans le soutien de la communauté, le Centre populaire de Roberval ne pourrait subsister» continue encore Alain Bilodeau.*

Le Centre populaire de Roberval, au service des gens depuis 1974

C'est le 3 octobre 1974 que le Centre Populaire de Roberval a vu le jour, à l'initiative de citoyens préoccupés par les conditions de vie et les problèmes de leurs concitoyens moins bien nantis. Proches du clergé et de la Caisse populaire de Roberval, et supportés par ces institutions locales, les initiateurs du projet sont arrivés à mettre en place une structure financière et administrative qui permet qu'on vienne en aide aux personnes qui en ont besoin. Pour lancer le projet et impliquer les citoyens de Roberval, on a fait appel à la population pour amasser un capital, lequel fut garanti par la Caisse populaire, afin de pouvoir ensuite consentir des prêts sans intérêt à des personnes qui, autrement, n'auraient pu avoir accès à une forme de crédit. On a aussi demandé à la population d'acheminer au Centre Populaire des vêtements, des meubles ou divers articles susceptibles de dépanner. Ainsi démarre l'aventure du Centre Populaire qui, au fil des ans, a pu continuer de compter sur la générosité de la population, sur le soutien des institutions locales, de même que sur l'implication d'un nombre important de bénévoles.

L'aide aux personnes et la défense de droits

Mais, si les services de dépannage offerts par le Centre sont nombreux et fréquentés, la mission du Centre Populaire de Roberval va bien au-delà de l'aide aux personnes pauvres, comme le mentionne le Rapport annuel 2000-2001 de l'organisme : «Accueillir tem-

porairement dans un lieu adéquat les personnes dont la situation nécessite une action, regrouper ces personnes, leur octroyer une aide, développer les capacités de ces personnes, les amener à défendre leurs droits par l'information, la formation et l'éducation, promouvoir le bénévolat (...)». C'est sans doute là une caractéristique im-



Alain Bilodeau

portante de l'organisme puisque son coordonnateur, Alain Bilodeau, insiste : «Les deux volets de notre mission sont importants. On doit développer différents moyens pour venir en aide aux personnes pauvres, mais on doit aussi leur offrir des services pour les aider à faire valoir et à défendre leurs droits, tout comme on doit aussi travailler à lutter contre la pauvreté, notamment en participant activement aux différents mouvements qui ont pour but de lutter contre la pauvreté. À nos yeux, ces deux volets sont indissociables et complémentaires».



Esther Girard

Un Centre soutenu par la communauté

«*Sans le soutien de la communauté, le Centre populaire de Roberval ne pourrait subsister*» continue encore Alain Bilodeau. «*La population de Roberval nous appuie, de même que les institutions locales. La population a pris l'habitude de nous faire don de vêtements et de divers articles. C'est maintenant entré dans la culture. On n'a pas vraiment besoin de faire des appels à la population, on sent qu'elle est derrière nous*».

«*Avec un budget modeste comme le nôtre, le soutien de la communauté est essentiel*», continue-t-il, *le soutien de la population, on le sent aussi par le bénévolat. Sans nos nombreux bénévoles, nous ne pourrions pas, avec 3*



Le centre de dépannage du meuble

employés seulement, mener autant d'activités et offrir tous les services que nous offrons». De fait, le budget du Centre populaire de Roberval pour mener autant d'activités demeure modeste, s'appuyant pour plus de 60% sur les activités commerciales de l'organisme (surtout les ventes de vêtements et de meubles), alors que les subventions ne comptent que pour 25% du budget.

Ici comme ailleurs, la pauvreté gagne du terrain

La principale activité économique de Roberval a depuis toujours été concentrée sur l'exploitation de la forêt. Or, depuis quelques années, cette activité économique est de plus en plus fragile, notamment en raison des accords économiques avec nos voisins du sud. Par ailleurs, les méthodes d'exploitation de la forêt ont également évolué grandement au cours des dernières décennies. Les nouveaux moyens technologiques requièrent de moins en moins de main d'œuvre. Cela se traduit par des pertes d'emploi importantes pour toute la région.

«*À ces difficultés, ajoutons le fait que les allocations consenties aux personnes assistées sociales semblent moindres qu'avant. Il y a quelques années, on pouvait aider les personnes à se constituer un budget et on arrivait même à leur consentir de petits prêts sans intérêts qu'ils pouvaient finir par rembourser avec le temps. Aujourd'hui, même si on s'efforce d'aider les personnes à se faire un budget, on se rend bien compte qu'elles ne reçoivent pas assez, qu'elles n'ont tout simplement pas assez de ressources pour faire face à leurs obligations. C'est difficile de venir en aide à une personne aux prises avec des problèmes d'endettement quand les allocations qu'elle reçoit ne sont même pas suffisantes pour lui assurer l'essentiel*».

«*C'est pour ces raisons qu'on trouve important que le Centre participe aux actions et aux campagnes des mouvements populaires qui militent pour que des solu-*



Bibiane Fortin

tions viables soient trouvées au problème de la pauvreté» mentionne encore Alain Bilodeau.

Les activités et services du Centre populaire

Au fil des ans, le Centre populaire a développé des activités et services qui répondent aux besoins de la population.

Le Service d'aide et d'information sociale

Plus de 900 personnes ont eu accès aux services d'aide et d'information sociale du Centre au cours de l'année 2000-2001. Il s'agit d'une hausse fort importante par rapport à l'année précédente.

Le Service d'aide et d'information sociale, dirigé par Esther Girard, a pour mandat d'aider les personnes à faire

- **Le Service d'aide et d'information sociale, a pour mandat d'aider les personnes à faire valoir et à défendre leurs droits auprès des ministères et organismes publics.**

valoir et à défendre leurs droits auprès des ministères et organismes publics. Les interventions menées par les intervenants vont de l'information sur les programmes, sur les normes et réglementations des programmes existants, jusqu'à l'accompagnement des personnes dans leurs démarches auprès des institutions. Au cours de l'année, 660 personnes ont demandé l'aide des intervenants du Centre en lien avec leur dossier à la Sécurité du revenu ou à Emploi-Québec. D'autres (152) ont fait appel au Service d'aide et d'information sociale pour des dossiers en lien avec d'autres ministères ou organismes publics tels la Sécurité de la vieillesse, la Régie des rentes, l'Assurance-Emploi, la Régie du logement,

► **«C'est difficile de venir en aide à une personne aux prises avec des problèmes d'endettement quand les allocations qu'elle reçoit ne sont même pas suffisantes pour lui assurer l'essentiel».**

l'Assurance-médicaments ou encore le programme A.P.P.O.R.T. Une centaine d'autres demandes d'aide individuelle ont également été traitées.

«L'année 2000-2001 aura été marquée par la Marche mondiale des femmes à l'automne, un dossier problématique au Centre local d'emploi dont la conclusion fut heureuse en passant, des travaux soutenus pour une loi pour l'élimination de la pauvreté, le sommet des Amériques, voilà des points forts du service au cours de l'année écoulée» mentionne Esther Girard, responsable de ce secteur.

Outre ces interventions, les intervenants du Service d'aide et d'information sociale ont aussi travaillé avec les médias locaux pour diffuser de l'information sur différents sujets suscepti-

bles d'intéresser les personnes, en plus d'organiser 4 sessions d'information ouvertes au public sur des sujets comme la Loi d'aide sociale, le logement et la Zone de Libre Échange des Amériques.

Différentes actions de représentation furent aussi menées : participation à diverses manifestations, envoi de communiqués, de lettres ouvertes, organisation de campagnes postales et nombreuses pétitions organisées pour supporter des prises de position de l'organisme. Le Service d'aide et d'information sociale collabore étroitement avec plusieurs organismes nationaux intervenant dans les dossiers de lutte contre la pauvreté.

Le Service budgétaire populaire

Sous la responsabilité d'Alain Bilodeau, le Service budgétaire populaire a mené plus de 180 interventions au cours de l'année. Il s'agit ici d'aider concrètement les personnes aux prises avec des situations financières difficiles ou avec des problèmes d'endettement. 77 consultations budgétaires ont été réalisées, 8 prêts sans intérêts ont été accordés. D'autres interventions vont jusqu'à l'accompagnement des personnes dans leurs dossiers avec Hydro-Québec, concernant des coupures de courant, jusqu'à la négociation d'ententes avec les agents de recouvrement d'Hydro-Québec ou de Bell.

De plus, les intervenants du Service budgétaire populaire ont aidé 363 personnes à faire leur déclaration d'impôt. Des sessions de formation sur différents sujets ont aussi été données. En outre, le Service maintient sa collaboration avec les médias locaux autant pour faire connaître ses services et les sessions de formation organisées que pour sensibiliser et informer la population sur divers sujets.

Le Centre de dépannage de vêtements

Le Centre de dépannage de vêtements occupe tout le rez-de-chaussée de la grande maison alors que la «réserve»

► **La politique des prix est clairement affichée à l'entrée du Centre, des prix qui vont de 0,25\$ à 2,00\$ pour les vêtements pour enfants, et de 1,00\$ à 8,00\$ pour les vêtements pour adultes.**

de vêtements occupe une bonne partie du sous-sol. «40 tonnes de vêtements passent par les mains de nos bénévoles» mentionne Michel Larouche, président du Centre, dans le Rapport annuel 2000-2001. Chaque année, le Centre reçoit ainsi 40 tonnes de vêtements dans environ 6 000 sacs. C'est beaucoup quand on pense que la population de Roberval compte environ 11 000 habitants.

Ces vêtements sont ensuite soigneusement triés par les bénévoles avant d'être mis en vente. Plus de 12 000 personnes ont fréquenté le Centre de dépannage de vêtements au cours de l'année, générant ainsi des ventes de l'ordre de 48 800\$. La quantité impor-



Le Centre populaire de Roberval

tante de vêtements reçus et le triage minutieux de tous ces vêtements font en sorte que le Centre de dépannage peut ainsi mettre en vente des vêtements de belle qualité à des prix accessibles. La politique des prix est clairement affichée à l'entrée du Centre, des prix qui vont de 0,25\$ à 2,00\$



L'atelier de confection

pour les vêtements pour enfants, et de 1,00\$ à 8,00\$ pour les vêtements pour adultes.

Dirigé par Bibiane Fortin, elle-même bénévole et membre du Conseil d'administration du Centre populaire, le fonctionnement du Centre de dépannage de vêtements est assuré par l'implication d'une vingtaine de bénévoles qui prennent en charge le triage et la vente des vêtements. Le Centre de dépannage organise aussi diverses autres activités en cours d'année, des activités comme une partie de sucre, la présentation de pièces de théâtre, l'organisation de sessions de formation sur la violence, l'organisation d'un party de Noël et l'organisation de pique-niques.

Le Centre de dépannage du meuble

Des centaines d'appareils électroménagers et de meubles divers transitent par le Centre de dépannage du meuble. Pour s'en occuper, 7 bénévoles, 4 personnes travaillant sur des projets de travail du Centre local d'emploi, 3 stagiaires et 7 personnes impliquées en travaux communautaires, tout ce beau monde sous la supervision de Serge Larouche, le troisième employé du Centre. C'est qu'il en faut des bras pour aller chercher, pour réparer et remettre en état tous ces meubles et appareils. En effet, c'est près de 1 000 meubles ou appareils qui ont été récupérés au cours de l'année, 351 livraisons ont été faites, 254 appareils électroménagers ont été réparés et remis en circulation et près de 150 meubles furent fabriqués dans les ateliers du Centre, sans compter la manipulation et la vente des meubles

et équipements provenant des surplus du gouvernement.

Ici aussi, les prix sont franchement accessibles (exemple : on demande entre 20\$ et 50\$ pour un électroménager). Les ventes du Centre de dépannage ont atteint 53 800,00\$ cette année, ce qui représente une hausse appréciable par rapport à l'année précé-

dente.

Manipuler et travailler autant de meubles et d'appareils, ça demande des bras, bien sûr, mais aussi de l'espace, et à ce chapitre l'espace disponible est totalement occupé, ce qui amène les travailleurs à devoir travailler dans des espaces restreints.

D'autres services

- Les cuisines collectives ont réuni 50 personnes tout au long de l'année.
- L'atelier de confection et de récupération a pu compter sur l'implication d'une vingtaine de bénévoles. Les produits confectionnés par ces bénévoles ont généré cette année des revenus de plus de 4 000, \$.
- Le Service d'hébergement, destiné à venir en aide aux personnes qui seraient forcées de passer la nuit à

► **Le Service budgétaire populaire (...) aide concrètement les personnes aux prises avec des situations financières difficiles ou avec des problèmes d'endettement.**

la belle étoile sans ce service, a pu dépanner une douzaine de personnes au cours de l'année. Cela fut rendu possible grâce à la collaboration d'un hôtelier et de différents services communautaires de Roberval.

- Le service d'accueil, grâce à l'implication de 6 bénévoles, a pu, tout au long de l'année assurer les services d'accueil, de téléphonie (plus de 3 300 appels par an) et de secrétariat, en plus d'assurer une présence auprès des personnes qui viennent au Centre pour échanger.

En guise de conclusion, si vous aviez un message à faire passer au ministre Jean Rochon¹, quel serait-il?

Esther Girard : «*Ici, nous sommes amenés à rencontrer chaque jour des personnes qui sont aux prises avec la pauvreté, des personnes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour faire face à leurs obligations, pour boucler leur budget. Donc, ce que je dirais au ministre, c'est d'essayer lui-même de faire un budget mensuel avec les allocations actuellement versées par l'aide sociale. C'est un véritable défi pour n'importe qui. Il n'y a pas de meilleur moyen pour se rendre compte des difficultés réelles auxquelles sont confrontées les personnes assistées sociales, à chaque mois.*»

Alain Bilodeau : «*Je dirais au ministre d'examiner attentivement les revendications exprimées par le Collectif pour une loi pour l'élimination de la pauvreté. Ce sont des milliers de personnes qui ont réfléchi sur les moyens de contrer la pauvreté et les propositions avancées par le Collectif méritent, selon moi, que nos dirigeants politiques les considèrent avec attention s'ils veulent élaborer une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté.* ■■■

¹ Au moment de l'entrevue, M. Jean Rochon était encore Ministre d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociale.



Rencontre avec Vivian Labrie

Propos recueillis par Michel Morel
Texte de Réal Boisvert

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté : le rêve logique en action !

Une vision qui porte

On est à un tournant, affirme-t-elle, les systèmes en place sont insuffisants pour assurer la réalisation effective des droits humains. Pour Vivian Labrie, c'est l'évolution des programmes sociaux et des politiques publiques, dans la foulée de la mise en place de l'État providence, qui force ce constat. Malgré l'existence de ces programmes et de ces politiques, le cinquième de la population le plus pauvre, en dépit de ce que proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'est pas égal en droit et en dignité au cinquième le plus riche. Les personnes en situation de pauvreté sont plus souvent victimes de violence, sont défavorisées au plan de la santé, ont une espérance de vie réduite et ne connaissent pas autant que d'autres catégories de la population l'expérience de la réussite scolaire.

Pourtant, la pauvreté n'est pas une fatalité, insiste Vivian Labrie. Elle est causée, note-t-elle, par un système où le pouvoir des plus riches édicte des règles qui définissent des perdants et des gagnants. Elle donne en exemple le cas de l'incitation à l'emploi comme issue à la pauvreté. Ainsi, le néolibéralisme tolère la pauvreté au travail et exige un écart entre la sécurité du revenu et le salaire minimum pour rendre celui-ci attirant. Le système qui s'ensuit se nivelle forcément par le bas. Les personnes assistées sociales considérées comme étant aptes au travail doivent se contenter, comme revenu de dernier recours, d'un revenu qui ne couvre pas leurs besoins essentiels et qui est moindre que celui des personnes à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi, ceci pour les inciter à trouver des revenus d'emploi et cela, même si elles n'en trouvent pas. *C'est absurde !* s'insurge-t-elle... Autre exemple. On a décidé que seul le marché peut définir la richesse. Tout ce qui n'est pas comptabilisé ne compte pas. Vivian Labrie : *Un artiste alors ? Cette personne qui gagne souvent moins de 10 000 \$ par année, produit-elle moins de richesse que quelqu'un qui en gagne 100 000 \$?*

La porte-parole du célèbre collectif enchaîne : *L'accès à l'emploi est nécessaire, mais il ne suffit pas à combattre la pauvreté et surtout l'inclusion ne passe pas seulement par le marché du travail.* Les sociétés qui se sont donné des politiques familiales et sociales fortes, indépendamment du taux d'emploi précise-t-elle, réussissent à réduire la pauvreté. On dispose d'une panoplie de moyens pour y arriver... Est-ce à dire, lui demande-t-on, qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une loi particulière pour éliminer la pauvreté ?

Un instrument de gouvernance au service de l'inclusion

Vivian Labrie connaît la chanson. *Je parlais plus haut de tournant. Lorsqu'une société prend un tournant, elle le marque dans une loi. La bonne volonté ne suffit pas. La réforme de la santé dans les années soixante-dix a été marquée par l'adoption d'une loi. La loi que nous réclamons est à la fois une loi cadre et une loi programme.* Vivian Labrie précise ici qu'une loi prescrit, encadre et implante les changements en leur donnant un caractère de permanence qui dépasse la vie d'un gouvernement. Vivian Labrie fait remarquer que l'approche législative préconisée n'est pas incompatible avec les approches que l'on retrouve en santé publique. La dimension cadre de la loi propose une vision des choses; elle les replace dans un cadre de référence et décline des objectifs de résultats. Puis, à l'instar d'un programme de promotion de



Réal Boisvert

► Vivian Labrie précise ici qu'une loi prescrit, encadre et implante les changements en leur donnant un caractère de permanence qui dépasse la vie d'un gouvernement.

la santé par exemple, sa dimension programme avance des propositions en vue de passer à l'action; elle définit des moyens pour atteindre les résultats.

Autre objection. Ne risque-t-on de déresponsabiliser le citoyen avec une loi cadre? Vivian Labrie se sent d'attaque. *Pas du tout... Après comme avant la loi, il y aura encore des débats. Plusieurs sont même programmés dans la proposition. Il faudra se poser des questions. Il faudra se demander comment évolue la pauvreté, il importera*



Vivian Labrie est coordonnatrice et porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté depuis la mise en place du Collectif en 1998. Elle a une formation en ethnographie et en psychologie sociale et elle a obtenu un doctorat ès lettres et sciences humaines de l'Université René-Descartes en 1979.

Impliquée depuis 1980 dans des groupes de solidarité internationale, en éducation populaire et en alphabétisation, elle a travaillé au Carrefour de pastorale en monde ouvrier à Québec à partir 1988. En 1995-1996 elle a fait partie du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu et a cosigné avec Camil Bouchard et Alain Noël un rapport intitulé *Chacun sa part*. Depuis, elle s'est engagée dans des actions collectives de citoyenneté active, dont le Parlement de la rue, la démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et le Carrefour des savoirs sur les finances publiques.

de définir les indicateurs qui en donnent la meilleure description, forger des consensus sur les moyens de renforcer ce qui marche et corriger ce qui ne marche pas... En fait, à entendre Vivian Labrie, s'il est une chose qui ne contient pas l'ombre d'une menace de déresponsabilisation pour elle, c'est bien l'adoption des propositions du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Ces propositions ont été l'objet, rappelle Vivian Labrie, de plus de 200 sessions parlementaires populaires à travers le Québec. Elles ont permis à des milliers de citoyens, jusque-là étrangers pour beaucoup d'entre eux et elles aux subtilités des arcanes législatives, de construire un véritable programme de transformation sociale, un programme établi sur la base des liens qu'on peut établir

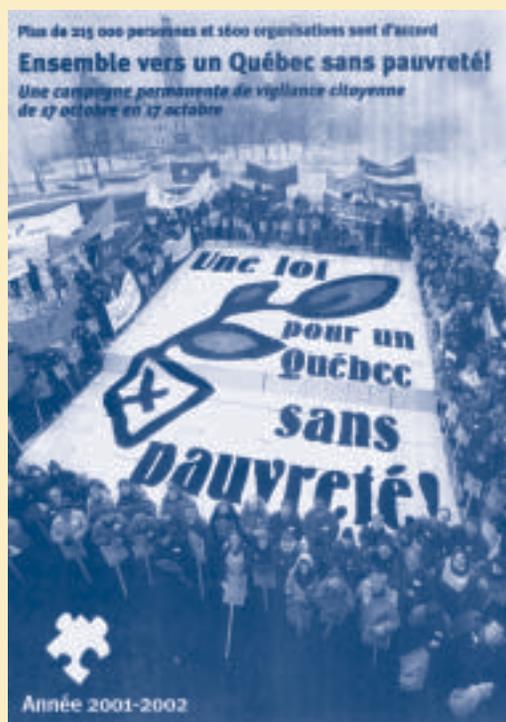
► *Il faudra se demander comment évolue la pauvreté, de définir les indicateurs qui en donnent la meilleure description, forger des consensus sur les moyens de renforcer ce qui marche et corriger ce qui ne marche pas...*

entre la fiscalité, l'emploi, les programmes sociaux, les services publics et l'action citoyenne. Mieux encore, et pour le dire plus simplement, la vaste mobilisation du Collectif a permis, se-

Le Collectif... en deux mots...

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté est formé de 26 organisations nationales représentant une grande variété de secteurs et de régions du Québec. Il travaille depuis 1998 à faire avancer l'idée que le Québec se dote d'une loi sur l'élimination de la pauvreté dont l'objectif est de jeter sur dix ans les bases d'un Québec sans pauvreté. Il a élaboré, avec tout un réseau, une proposition en bonne et due forme pour une telle loi. Cette proposition est appuyée par plus de 1600 organisations québécoises et par une pétition signée par 215 307 personnes qui a été déposée à l'Assemblée nationale le 22 novembre 2000. Le projet de loi s'appuie sur une approche globale pour éliminer la pauvreté; il propose des principes, des objectifs à atteindre en dix ans, une série de plans d'action et des mesures urgentes visant l'amélioration directe des revenus et des conditions de vie des plus pauvres, à mettre dès maintenant en application.

De la Nuit des taons qui piquent au Parlement de la rue, de la Marche des femmes aux actions de citoyenneté active, de la clause d'appauvrissement zéro au Carrefour de savoirs sur les finances publiques, de pétitions en projets de loi, Vivian Labrie ne tient qu'un discours : pour éliminer la pauvreté, il faut une vision des choses, une instrumentation efficace et des arrimages adéquats.





gnes sont écrites est à peaufiner de grandes stratégies de lutte contre la pauvreté. Des stratégies dont la portée doit s'inscrire forcément dans une politique élargie de cohésion sociale. D'où la nécessité de faire les bons arrimages. Cela au sens étymologique du terme. C'est-à-dire au sens d'ancrages véritables

lon Vivian Labrie, de mettre à jour un autre modèle de gouvernance. *Le gouvernement n'est pas là pour travailler pour la population mais avec la population, comme instrument des solidarités*, lance-t-elle. *Comment imaginer que des gens qui ont compris que le rêve fou d'un monde meilleur était un rêve logique, que ce rêve pouvait prendre corps dans la réalité quotidienne, qu'il avait pour fondement la souveraineté de l'être humain et la justice sociale, oui comment même imaginer une seule seconde, qu'une fois devenu réalité, ce rêve ne soit pas accompagné d'une vigilance sans précédent de la part de citoyens et de citoyennes qui l'ont rendu à terme ?*

Peut-on trouver meilleur instrument de cohésion sociale qu'une loi pour éliminer la pauvreté ? oserait-on ajouter aux propos de Vivian Labrie... D'autant que le gouvernement, à l'heure où ces li-

► (...) la vaste mobilisation du Collectif a permis, selon Vivian Labrie, de mettre à jour un autre modèle de gouvernance. *Le gouvernement n'est pas là pour travailler pour la population mais avec la population, (...)*

des stratégies au cœur des pratiques de la société civile...

Les arrimages de l'État et de la société civile

Parlant de stratégies gouvernementales et du document *Ne laissons personne de côté*, Vivian Labrie ne manque pas de soulever l'ironie du titre...

Curieux ce silence autour de la proposition du Collectif. Rien dans le document gouvernemental qui ne mette au débat, d'une façon ou d'une autre, les solutions auxquelles des citoyens ont réfléchi et pour lesquelles ils ont fait propositions. C'est comme prendre une photo d'un groupe et effacer des personnes au moment de finir le portrait. Vivian Labrie se demande pourquoi il faut toujours recommencer. *Les propositions du Collectif sont sur la table. Elles ont été entérinées par des centaines d'organisations, dont plusieurs régies régionales, de nombreux CRD et CLSC. Pourquoi ne débat-on pas de la vision et des moyens proposés? On est rendu là.*

Jusqu'à un certain point, l'approche du gouvernement est blessante, fait observer Vivian Labrie. *Cette approche, précise-t-elle, ignore les efforts de milliers de citoyens qui, par une démonstration inégalée de participation sociale et d'inclusion citoyenne, reçoivent un message que l'on pourrait interpréter de la façon suivante : Ce que vous dites, ça ne compte pas !* Et non seulement ne reconnaît-on pas, selon elle, la validité de la démarche du Collectif pour éliminer la pauvreté, mais sur plusieurs aspects, les orientations du document *Ne laissons personne de*

► *Il serait inacceptable justement que les stratégies du gouvernement ne consistent qu'à déployer une addition de mesures sans liens véritables les unes les autres, (...)*

côté consistent à reconduire le statu quo. *Désolé, on est rendu plus loin, réagit-elle. Et elle ajoute : Pas étonnant que tant de personnes n'aient pas confiance au gouvernement...*

En terminant, nous avons invité Vivian Labrie à jouer un jeu. Qu'est-ce qui serait recevable et qu'est-ce qui ne le serait pas dans les mesures gouvernementales attendues au printemps ? *Il serait inacceptable justement que les stratégies du gouvernement ne consistent qu'à déployer une addition de mesures sans liens véritables les unes les autres*, clarifie-t-elle d'emblée. Puis, elle ajoute : *il serait inconcevable qu'on garde le silence sur la question des droits. Enfin, ce serait une erreur de reprendre, tout simplement, l'agenda néolibéral, notamment en ce qui a trait à l'aide sociale et au partage de la richesse entr'autres.* Et ce qui serait plutôt acceptable ? *Il serait d'abord nécessaire, pour donner confiance, qu'on annonce la mise en vigueur de mesures urgentes améliorant le revenu direct des plus pauvres. Ce serait assurément un pas dans la bonne direction qu'on fasse un saut qualitatif fondé sur les droits, le droit de vivre dignement... C'est la base de tout... Qu'on mette au débat la loi que propose le Collectif et la vision exposée dans son préambule, par exemple dans le cadre d'une commission parlementaire qui aurait pour mission d'examiner les bases d'un Québec sans pauvreté. Qu'on regarde s'il est possible de s'entendre là-dessus et de se donner des objectifs mesurables à atteindre.*

C'est à suivre... ■■■



Attaquer la pauvreté sur tous ses fronts

Mme Nicole Boily

Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Le gouvernement du Québec annonçait en juin dernier son intention d'intensifier l'action en matière de lutte contre la pauvreté. À cette occasion, les ministres Jean Rochon et Nicole Léger présentaient les énoncés d'orientations et les pistes d'action dans un document *Ne laisser personne de côté!* et souhaitaient ainsi susciter la mobilisation de tous les acteurs de la société en faveur des personnes les plus démunies. Dans ce contexte, le Conseil de la famille et de l'enfance a déposé récemment un mémoire *Prévenir la pauvreté et lutter contre elle dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille*, dont voici l'essentiel.

Le Conseil constate d'abord que tout le document est axé presque exclusivement vers le développement et la valorisation de l'emploi, tandis que d'autres aspects, tout aussi importants, sont né-

► *Le Conseil est inquiet de voir adopter une stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi restrictive qui ne prend pas suffisamment en considération les réalités nouvelles, notamment celles des familles avec de jeunes enfants, et les multiples facettes de la pauvreté.*

gligés. Le Conseil est inquiet de voir adopter une stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi restrictive qui ne prend pas suffisamment en considération les réalités nouvelles, notamment celles des familles avec de jeunes enfants, et les multiples facettes de la pauvreté. C'est pourquoi, le Conseil soumet au gouvernement des recommandations susceptibles de bonifier l'approche à l'égard de la lutte contre la pauvreté au Québec.

Les nouvelles facettes de la pauvreté

Le gouvernement doit préciser le sens qu'il donne à la pauvreté et l'objectif qu'il poursuit. Dans le document d'orientations, la solution à la pauvreté est présentée par une approche d'intégration des clientèles employables et de valorisation de l'emploi. On peut se demander si le gouvernement cherche à limiter sa stratégie de lutte contre la pauvreté à la réduction du nombre de prestataires de l'assistance-emploi (aide sociale). Si c'est le cas, la stratégie gouvernementale se dirige vers un échec, car la pauvreté s'exprime avec plus d'amplitude et de diversité. Ce sont des causes variées qui conduisent à des situations de précarité et les problématiques réelles ne sont pas toujours susceptibles d'être solutionnées avec la création d'emplois. D'où l'importance pour le gouvernement de préciser le sens qu'il donne à la pauvreté qu'il veut combattre, et en conséquence, d'élargir son champ d'intervention.

Tout d'abord, il y aurait lieu de revoir le soutien que notre société apporte aux personnes dont l'état physique ou mental ne permet pas d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. C'est le cas des prestataires de la Sécurité du revenu considérés comme



ayant des contraintes sévères à l'emploi. Ce groupe représente 29,7 % de l'ensemble des prestataires. Sont-ils condamnés à vivre dans la pauvreté chronique?

Le Conseil fait aussi valoir qu'il n'y a pas que les sans-emploi qui sont susceptibles de vivre dans la pauvreté. Les transformations de l'économie et de l'organisation du travail ont multiplié les phénomènes du sous-emploi et du mal-emploi. Il faut comprendre par sous-emploi toutes les problématiques relatives à la multiplication des emplois atypiques et précaires. Quant au mal-emploi, il met en évidence les difficultés, dans certains secteurs économiques, d'offrir des salaires à des taux horaires suffisants pour vivre décemment.

Le gouvernement sous-estime les problématiques reliées au fait que la pau-

vreté n'est pas statique et que l'on peut désormais vivre dans la pauvreté même en travaillant à temps plein. Ces situations exigent des interventions spécifiques pour prévenir l'appauvrissement et mettre fin à la récurrence, ce que l'on ne retrouve pas dans les énoncés d'orientations.

Revoir l'approche individuelle et miser sur la famille

Par ailleurs, le Conseil remarque que les courants de pensée des dernières années, s'inspirant d'une gestion de libre-marché, ont amené les milieux politiques à, non plus parler en terme de combattre les inégalités sociales, mais en terme d'investissements. Maintenant, les gouvernements « investissent » dans les programmes sociaux, d'où la recherche de programmes pouvant conduire à des résultats offrant de meilleures perspectives en terme de coût-bénéfice. Dès lors, on constate la tendance à adopter le concept de clientèles à risque. L'objet des interventions devient l'individu, celui le plus susceptible de représenter le meilleur investissement.

Le Conseil déplore l'approche individuelle retenue par le gouvernement au détriment d'orientations plus collectives. Par exemple, cette attitude est visible particulièrement lorsque le gouvernement dit vouloir prévenir la pauvreté par une intervention précoce auprès des enfants. Ce faisant, on perd la vision d'ensemble et on nie la responsabilité première des parents. Nous devons toujours nous rappeler qu'il n'y a pas d'enfants pauvres, sans parents pauvres. La situation des enfants démunis existe parce que trop souvent leurs parents ne peuvent compter sur un revenu adéquat en complément ou en remplacement d'un emploi.

► ***Le Conseil déplore l'approche individuelle retenue par le gouvernement au détriment d'orientations plus collectives.***

Le Conseil de la famille et de l'enfance rappelle que la situation financière des familles est préoccupante, surtout celle des parents qui ont de jeunes enfants. Peut-on se surprendre de voir des enfants vivant des situations de précarité lorsque le revenu moyen après impôt des familles (exprimé en dollars constants de 1997), diminue depuis 1986? Peut-on se surprendre d'apprendre, comme le démontre une récente étude de l'Institut de la statistique du Québec, que 28 % des nourrissons, vivant dans des familles dont le revenu est insuffisant, sont plus souvent malades et cumulent significativement plus de problèmes de santé?

Ainsi, le Conseil invite le gouvernement à privilégier une intervention de prévention de l'appauvrissement et de lutte contre la pauvreté qui intègre le soutien à la famille dans sa globalité. Il faut non seulement se préoccuper de l'insertion à l'emploi des parents, il faut agir aussi sur l'ensemble des problématiques que vivent les familles. Une approche intersectorielle au plan de la famille est indispensable pour atteindre des résultats durables en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté. Des arrimages avec la politique familiale sont à faire.

Le Conseil recommande ainsi au gouvernement de soutenir les responsabilités parentales, d'agir sur les revenus disponibles, particulièrement sur les coûts de logement. Il insiste sur la formation comme élément clé de la prévention de la pauvreté et comme moyen privilégié de sortir du cycle de la pauvreté, notamment pour les jeunes parents.

Revoir la répartition de la richesse

Enfin, de l'avis du Conseil, ce qui distingue une stratégie de développement économique d'une stratégie de lutte contre la pauvreté réside dans la priorité de réduire les écarts entre les revenus. Une stratégie de lutte contre la pauvreté devrait donc inclure la révision des modes de calcul établissant les besoins de base. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire que l'exercice n'a pas été fait depuis plusieurs années et dépasse, selon le Conseil, la simple action d'indexer les prestations. Un meilleur arrimage des mesures et des programmes de transfert à l'égard des familles est susceptible d'avoir un im-

► ***(...) le Conseil invite le gouvernement à privilégier une intervention de prévention de l'appauvrissement et de lutte contre la pauvreté qui intègre le soutien à la famille dans sa globalité.***

pact positif sur la situation économique des familles pauvres.

S'inscrire dans une politique de développement social

Dans la lutte contre la pauvreté, il faut soutenir la prise en charge locale et régionale par une approche globale mais appropriée des problématiques et aborder le développement des milieux de vie de façon systémique. L'accent mis sur le développement des milieux aura des répercussions non seulement sur les conditions sanitaires, mais aussi sur les mentalités. Ainsi, en redonnant confiance aux parents, ceux-ci verront des perspectives d'avenir pour leurs enfants et c'est à partir de cet espoir que nous pourrions envisager la fin de la pauvreté intergénérationnelle.

Le Conseil de la famille et de l'enfance recommande en conséquence au gouvernement de revoir son approche en arrimant le développement social au développement économique, comme il l'avait annoncé dans le discours inaugural de mars 2001. La préoccupation du Conseil est de faire valoir l'importance d'aborder la pauvreté avec une vision d'ensemble, en ne perdant pas de vue l'importance primordiale de la famille comme milieu de vie structurant. Le Conseil de la famille et de l'enfance espère que le gouvernement mette dans la lutte contre la pauvreté la même détermination qu'il a démontrée pour éliminer le déficit et s'attaque à la pauvreté sur tous ses fronts.

Le mémoire est disponible sur le site du Conseil de la famille et de l'enfance, à l'adresse www.cfe.gouv.qc.ca. ■■■

Dans le cadre des dîners-conférences SVP de Centraide Québec Politiques municipales et la pauvreté

M. JEAN-PAUL L'ALLIER, MAIRE DE QUÉBEC



Ce que sont les dîners-conférences SVP de Centraide Québec

«Centraide Québec fait de la lutte contre la pauvreté son principal objet d'intervention. Au-delà du soutien financier aux organismes communautaires dont les

actions visent les personnes les plus démunies, Centraide Québec s'inscrit dans une dynamique de développement social. Par son rôle de rassembleur, il veut sensibiliser la population au phénomène croissant de la pauvreté et mobiliser les différents acteurs sociaux dans la recherche de solutions pour la contrer» comme le mentionne le dépliant de l'organisation. Les dîners-conférences se situent dans cette perspective et s'inscrivent dans la démarche SVP-Solidarité pour vaincre la pauvreté de Centraide Québec. Ils sont une occasion exceptionnelle de sensibilisation de la population sur des réalités et des perspectives liées au phénomène de la pauvreté.

Jusqu'à maintenant, trois de ces dîners-conférences ont eu lieu. Lors du premier, tenu en novembre dernier, M. Claude Ryan a traité des liens possibles entre jeux de hasard et la croissance de la pauvreté. Le deuxième, M. François Blais, professeur au Département de science politique de l'Université Laval a abordé la question du revenu minimum garanti comme solution à la pauvreté. Le 27 février dernier, c'était au tour de M. Jean-Paul L'Allier de s'adresser aux convives. Il a parlé du rôle du gouvernement municipal dans la lutte contre la pauvreté. Le prochain dîner-conférence aura lieu le 17 avril prochain. M. Clément Guimond, coordonnateur de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec), fera part de ses réflexions sur l'économie solidaire, c'est-à-dire le lien entre les investissements financiers et la pauvreté.

Renseignements :

Centraide Québec (418) 660-2100.

L'allocation de M. Jean Paul L'Allier

C'est un Jean-Paul L'Allier en grande forme qui s'est adressé, le 27 février dernier, aux convives du dîner-conférence organisé par Centraide Québec. Avec la verve qu'on lui connaît, il s'est d'abord appliqué à faire connaître aux participantes et aux participants sa compréhension et sa définition de la pauvreté; une définition qu'il associe de près au *manque de biens*, comme le suggère le Petit Littré duquel il s'est inspiré, mais qu'il associe surtout à la perte de dignité cruellement ressentie par les personnes pauvres, particulièrement chez les jeunes. Il déplore que notre société, dans son évolution récente, tende à laisser de côté des valeurs aussi importantes que la solidarité et la justice sociale pour se caractériser davantage par la désolidarisation et l'individualisme.

Au chapitre des moyens par lesquels le municipal peut agir concrètement pour contrer la pauvreté et l'exclusion, M. L'Allier énumère plusieurs éléments : le logement social, l'accès aux loisirs et aux sports, l'amélioration du transport en commun, le soutien aux organismes communautaires et bénévoles, le développement de l'emploi, notamment par l'économie sociale, et le développement culturel. Sur la question du logement social, il profite de l'occasion pour rappeler au gouvernement provincial les besoins de la ville de Québec et qu'il favorise la formule coopérative à la formule HLM. Questionné sur l'implantation possible d'un casino sur le territoire de la ville de Québec, il a réitéré sa vive opposition à une telle idée, puisque, selon lui, un casino n'apporte rien de bon au milieu dans lequel il s'implante.

Projet

«Pour des approches intégrées et durables de développement urbain et rural»

L'Association des CLSC et CHSLD du Québec s'associe comme partenaire à un projet visant le développement d'approches intégrées et durables de développement urbain et rural. Ce projet vise à identifier les conditions de réussite de l'approche territoriale qui favorisent l'appropriation par les communautés locales de leur propre développement et l'harmonisation des interventions en lien avec la revitalisation des quartiers et des collectivités rurales. Trois projets expérimentaux ont lieu dans la région de la Mauricie et Centre du Québec. Renseignements : Denis St-Amand (514) 931-1448.

Le Prix Suzanne Peters

Les lauréats du Prix Suzanne Peters pour la mobilisation des citoyens de cette année sont Richard Shillington, directeur de Tristat Resources, et la St. Christopher House, un centre de services multiples communautaire qui a mis sur pied le Community Undertaking Social Policy Project (CUSP). Les objectifs de ce projet sont d'aligner les politiques sociales sur l'expérience de première ligne et de sensibiliser les experts aux répercussions des politiques sur les personnes à faible revenu. Pour plus d'information sur le Community Undertaking Social Policy Project, communiquez avec Maureen Fair au (416) 504-3535, poste 233, ou à maureenfa@stchristhouse.org. Source : Horizons, Vol. 4, No 5, novembre 2001.

Demande de mise en candidature ou d'inscription pour le Prix Suzanne Peters pour la mobilisation des citoyens du Réseau canadien de recherche sur les politiques

Le Prix Suzanne Peters pour la mobilisation des citoyennes et des citoyens rend hommage à ceux et celles qui permettent aux citoyens et citoyennes de participer davantage à la formulation des politiques publiques de l'avenir.

Les travaux des candidates et des candidats devraient :

- Faire avancer la recherche sur les politiques qui contribue à l'ensemble de la sensibilisation et de la compréhension des principes et des pratiques de la mobilisation des citoyens; et/ou
- Créer des opportunités pour les citoyennes et les citoyens d'identifier les grands enjeux, de débattre de ceux-ci et d'y réfléchir; de travailler en collaboration pour trouver les éléments communs; et de communiquer leurs vues et leurs valeurs aux décideurs; et/ou
- Encourager la mobilisation des citoyennes et des citoyens comme un élément important du processus d'élaboration des politiques.

Si vous connaissez une personne ou un groupe de personnes qui se sont démarquées dans ce domaine et qui méritent de se voir décerner ce prix, veuillez remplir le formulaire se trouvant sur le site www.recherchepolitique.gc.ca avant le 26 avril 2002. Ce site contient également de l'information additionnelle sur le Prix Suzanne Peters pour la mobilisation des citoyens.

Téléphone : (613) 947-1956
Courriel :
awards.prix@prs-srp.gc.ca



Un nouveau site WEB pour le Conseil de la santé et du bien-être

Le Conseil de la santé et du bien-être se dotera sous peu d'un tout nouveau site WEB. On y retrouvera l'ensemble des publications du Conseil, ainsi que les conférences prononcées par la présidente

du Conseil qui pourront être téléchargées en format PDF. Le site permettra aux utilisateurs et utilisatrices de s'inscrire et d'être ainsi informés par courriel des nouvelles publications ou activités du Conseil. Le site donnera aussi accès à un répertoire de liens intéressants et permettra également aux utilisateurs et utilisatrices de participer à différents forums de discussion sur des sujets comme : le développement social; la politique de la santé et du bien-être; le système de services de santé et de services sociaux; l'éthique en santé; les jeunes; les personnes âgées. Le site sera mis en service d'ici quelques semaines, son adresse sera : www.csbe.gouv.qc.ca.

Le site Web de l'Association des CLSC et CHSLD

Le site Web de l'Association est mis à jour régulièrement. Vous y trouverez toutes les nouveautés, communiqués de presse, événements de l'Association... L'adresse du site est : www.clsc-chsld.qc.ca

Événements à venir :

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

Le Conseil de la famille et de l'enfance, à titre de partenaire de la Semaine québécoise des familles, vous invite à suivre de près ou à organiser des activités dans le cadre la prochaine édition qui aura lieu du 13 au 19 mai. C'est sous le thème **On change, on s'aime toujours** que le Comité organisateur lance une invitation à la réflexion sur les changements

vécus dans les familles. Que ce soit la naissance d'un bébé, le temps de l'adolescence pour sa fille ou son fils, la séparation des parents, la perte d'emploi, etc., le changement fait partie de la vie familiale. Pour connaître tous les détails entourant la Semaine québécoise des familles, consultez le site suivant : www.pages.infinet.net/sqf/.

NOUVELLES BRÈVES

16 MAI 2002 : LE COLLOQUE « LA POLITIQUE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE, 10 ANS PLUS TARD : DIALOGUE AVEC LE MONDE DE LA RECHERCHE »

Ce colloque est organisé par le Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP) et le Conseil de la santé et du bien-être dans le cadre du congrès de l'ACFAS. Le programme complet du Congrès de l'ACFAS fera connaître les modalités d'inscription.

PUBLICATIONS PROCHAINES DU CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

- Avis proposant un scénario d'évolution de La politique de la santé et du bien-être dans lequel seront identifiées quelques priorités de santé et de bien-être et quelques objectifs portant sur le système de services de santé et de services sociaux au printemps 2002.
- Avis « Développement social et santé : un lien à examiner, des pistes pour améliorer l'intervention publique en matière de santé ». La perspective du développement social qui se développe depuis quelques années au Québec représente un moyen privilégié d'aborder le lien entre l'environnement social et la santé et permet même d'envisager des changements dans nos façons collectives de favoriser l'acquisition et le maintien d'un bon état de santé. Été 2002
- Rapport du colloque « Vieillir dans la dignité » Printemps 2002

RENDEZ-VOUS JEUNESSE DES CLSC ET DES CENTRES DE SANTÉ

C'est parti! Prochainement, les établissements concernés recevront leur invitation à participer au rendez-vous jeunesse des CLSC et des CENTRES DE SANTÉ qui aura lieu les 3 et 4 avril à Montréal à l'Hôtel Wyndham. Le thème de l'événement est : « *On se centre sur l'essentiel pour les 0-11 ans* ». Vous pouvez consulter dès aujourd'hui le programme sur le site de l'Association : www.clsc-chsld.qc.ca/evenemen/even.htm. Pour info : Sylvie Fortin (514) 931-1448.

PRIX QUALITÉ 2002

Les Prix Qualité, une initiative de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, visent à honorer et récompenser des projets d'action concertée initiés soit par un CLSC, un CHSLD ou un CENTRE DE SANTÉ. La remise des Prix Qualité aura lieu le 2 mai prochain, dans le cadre du congrès annuel de l'Association. Les Prix Qualité sont assortis d'une bourse de 3 000 \$. Site Web de l'association www.clsc-chsld.qc.ca/evenemen/even.htm. Renseignements: Francine Guérin (514)931-1448.

COLLOQUE DES RÉGIONS.

La 2^{ème} édition du colloque des régions qui se tiendra les 26 et 27 septembre 2002, à St-Georges de Beauce. « *Faire autrement : Le secret des régions* », voilà le titre pour ce deuxième colloque des régions organisé avec la collaboration de la Régie régionale Chaudière-Appalaches, l'Association des CLSC et CHSLD du Québec et l'Association des hôpitaux du Québec. Ce colloque a pour objectif de mettre en évidence les expériences novatrices qui émanent des régions. Pour info : Denis St-Amand, (514) 931-1448, poste 226. Huguette Blouin (514) 842-4861.

AVIS ET AUTRE PUBLICATION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Publication prochaine de :

- Avis « Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Bas-Saint-Laurent », Collection "Femmes et développement des régions", à paraître en mars 2002.
- Avis « Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean », Collection "Femmes et développement des régions", à paraître en mars 2002.
- Des nouvelles d'elles: Les jeunes femmes du Québec, Document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans, à paraître en avril 2002.

PUBLICATIONS PROCHAINES DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

- Avis portant sur le rôle de la famille au regard de l'évolution démographique du Québec et les impacts sur la société de demain.
- Rapport faisant état de la situation et des besoins des familles avec adolescents.

COLLOQUE «VERS DES COMMUNAUTÉS DURABLES...»

C'est là le thème du 14^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui se tiendra à l'Hôtel Sheraton de Laval, du 3 au 5 octobre 2002. Organisé conjointement par le Réseau, la Ville de Laval et les partenaires du projet Laval Ville en Santé, ce colloque permettra aux participants d'aborder le développement durable selon une vision globale du développement local et de tirer profit des expertises et des outils qui existent dans ce domaine.

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC : UN HOMMAGE À LA RICHESSE DU CŒUR

Le 24 avril prochain, 45 lauréates et lauréats provenant de toutes les régions du Québec seront honorés à l'Assemblée nationale à l'occasion de la 5^{ème} édition de la cérémonie de remise du prix Hommage bénévolat-Québec. Cette cérémonie se déroulera sous la présidence de la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole, madame Nicole Léger. Le prix Hommage-bénévolat-Québec vise à reconnaître et à célébrer l'apport extraordinaire des bénévoles et des organismes du Québec. Il est remis par le gouvernement du Québec, sous la coordination du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en collaboration avec la Fédération des centres d'action bénévole du Québec. Pour cette 5^{ème} édition, les bénévoles dans les catégories suivantes seront honorés : « Bénévole en action », « Organisme en action » et « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson ».

QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURES EN LIEN AVEC LE DOSSIER DE LA PAUVRETÉ

Il existe une abondante littérature sur le sujet. Parmi ces nombreux ouvrages, certains nous sont apparus fort intéressants. Nous vous suggérons ici quelques-uns de ces titres. *La rédaction.*

BARTLEY, M., BLANE, D., MONTGOMERY, S., «Health and the life course: Why safety nets matter», *British Medical Journal*, 314, 1194-1196.

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE LIÉES À LA PAUVRETÉ, *Le point de vue des régions*, Compte rendu de la consultation menée auprès d'acteurs clés sur l'action des personnes en situation de pauvreté, Québec, MSSS, octobre 2000, 17 pages.

EVANS, Robert G., et al., *Why are some people healthy and others not, The determinants of health of populations*, Aldine De Gruyter, New-York, 1994, pages 217 - 230.

KAWACHI, Ichiro, «A historical framework for social epidemiology» dans *Social Epidemiology*, New York, Oxford University Press, 2000.

PANTAZIS, C., GORDON, D., *Tackling inequalities: Where are we now and what can be done?* Bristol UK, 2000, Policy Press.

PAQUET, Ginette, « Pour aller au-delà des croyances quant à l'égalité des chances de réussite », *Revue Canadienne de Psycho-Éducation*, volume 27, numéro 1, pages 49-83.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE, *Rapport annuel 1998 sur la santé de la population, Les inégalités sociales de la santé*, Direction de la santé publique, 1998, 92 pages.

THE STATIONERY OFFICE, *Independent Inquiry into Inequalities in Health Report*, Londres, 1999, 152 pages.

Townsend, M., *Health and wealth*. Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa, 1998.

Wilkinson, R. G., *Unhealthy societies: The afflictions of inequality*, NY: Routledge, 1996.

Wilkinson, R. G. & Marmot, *Social determinants of health: The solid facts*, World Health Organization, Copenhague, 1998.

Wilkinson, R. G., *Unhealthy Societies : the Afflictions of Inequality*, Londres, Routledge, 1996.

VIENT DE PARAÎTRE

LUTTE À LA PAUVRETÉ : AGIR TOUT DE SUITE ET SUR LE LONG TERME, Décembre 2001.

Mémoire du Conseil de la santé et du bien-être présenté à M. Jean Rochon, ministre d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociale et à Mme Nicole Léger, ministre déléguée à la Lutte à la pauvreté et l'exclusion au sujet des orientations et perspectives d'action en matière de lutte à la pauvreté. Information : (418) 643-3040.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE À L'ÈRE DE L'INFORMATION GÉNÉTIQUE : ENJEUX INDIVIDUELS ET SOCIAUX À GÉRER. Octobre 2001

Avis du Conseil de la santé et du bien-être qui aborde les enjeux que génèrent l'utilisation de tests génétiques dans les contextes clinique et de la recherche, l'utilisation de l'information génétique à des fins autres que médicales, notamment à des fins d'assurance et d'emploi, la collecte et la mise en banque de matériel et d'information génétiques nécessaires à la recherche, et les intérêts économiques qui entourent ce secteur. Information : (418) 643-3040.

POUR QUE LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC SOIT INCLUSIF: COMMENTAIRES SUR LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ, Avis du Conseil du statut de la femme, octobre 2001. Information : (418) 4326 ou 1 800 463-2851.

NOUVELLES RÉALITÉS, SOLIDARITÉS NOUVELLES, Guide d'animation du 8 mars 2002, Journée internationale des femmes, Conseil du statut de la femme, 1er trimestre 2002. Information : (418) 4326 ou 1 800 463-2851.

LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL: LE POINT DE VUE DES ACTEURS, Rapport de recherche par Maurice Lévesque, DMS, Université Laval GRASP, Université de Montréal, Bruno Jean, Département des sciences humaines, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural, Université du Québec à Rimouski, et Deena White, Département

de sociologie et GRASP, Université de Montréal. L'objectif général de la recherche est de repérer et d'analyser les représentations, les théories et les valeurs associées au développement social en fonction de ce qu'elles peuvent signifier pour le choix d'indicateurs. Janvier 2002.

MÉMOIRE CONCERNANT LES ORIENTATIONS ET LES PERSPECTIVES D'ACTION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, Décembre 2001.

La position du Conseil de la famille et de l'enfance face au projet de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du Gouvernement du Québec. Ce document et tous ceux publiés par le Conseil de la famille et de l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante : www.cfe.gouv.qc.ca

LES ACTES DU COLLOQUE DÉMOGRAPHIE ET FAMILLE - LES IMPACTS SUR LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN - CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, Août 2001

Un compte rendu des conférences et des ateliers qui ont porté sur les différentes facettes du rôle de la famille eu égard à l'évolution démographique du Québec. Ce document et tous ceux publiés par le Conseil de la famille et de l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante : www.cfe.gouv.qc.ca

UNE ÉVALUATION DE L'IMPLANTATION DE LA TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LANAUDIÈRE

La Direction de la santé publique de la RRSS de Lanaudière vient de publier un numéro de *Regard sur la santé publique lanauoise* (Vol. no. 8) portant sur les principaux résultats d'une évaluation de l'implantation de la *Table des partenaires du développement social* depuis sa création en 1998. Les personnes intéressées à obtenir cette publication ou des informations supplémentaires sur le rapport de recherche peuvent contacter M. Yves Côté de la *Table des partenaires du développement social* au numéro de téléphone suivant : 450-759-4344

**Le Bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL
est une initiative du Conseil de la santé
et du bien-être.**

**Sa publication sera dorénavant rendue possible grâce
à la collaboration de plusieurs partenaires :**

Québec  
 

